

Rapport de durabilité 2024 – Groupe Fédérale Assurance

Table des matières

1.	Informations générales	3
1.1.	A propos de ce rapport.....	3
1.2.	Stratégie et modèle économique.....	4
1.3.	La gouvernance de Fédérale Assurance	13
1.4.	Analyse de double matérialité	17
2.	Informations environnementales.....	21
2.1.	L’approche directe de Fédérale Assurance concernant le changement climatique	21
2.2.	Les considérations relatives au changement climatique dans les activités de gestion d’actifs et les produits de Fédérale Assurance	26
2.3.	Fédérale Assurance et le secteur de l’immobilier	30
2.4.	Notre alignement avec la taxonomie européenne.....	32
3.	Informations sociales	37
3.1.	Nos collaborateurs et collaboratrices.....	37
3.2.	Innovation et digitalisation.....	47
3.3.	Cybersécurité et confidentialité des données.....	48
4.	Informations en matières de conduite des affaires	51
	Annexes.....	54
	Annexe A	54

Liste des abréviations

Abréviations	Définition
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AMICE	Association of Mutual Insurers and Insurance Cooperatives in Europe
BDM	Bracht Deckers & Mackelbert
BNB	Banque Nationale de Belgique
BP	Base générale de publication
CCT	Convention Collective de Travail
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive
CT	Court Terme
D&I	Diversity and Inclusion (Diversité et Inclusion)
DNSH	Do Not Significant Harm
E1	Changement climatique
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority
eNPS	Employee Net Promoter Score
ES	Entity Specific (Divulgations spécifiques à l'entreprise)
ESG	Environnement, Social et Gouvernance
ESRS	European Sustainability Reporting Standards
FSMA	Autorité des Services et Marchés Financiers
G1	Conduite des affaires
GES	Gaz à Effet de Serre
GOV	Gouvernance (dans le contexte de la gouvernance d'entreprise)
ICMIF	International Cooperative and Mutual Insurance Federation
IROs	Incidences, Risques et Opportunités
KPI	Key Performance Indicator
LT	Long Terme
MT	Moyen Terme
NPS	Net Promoter Score
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
PEB	Performances énergétiques des bâtiments
POG	Product Oversight Governance
RMMM	Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
S1	Effectifs de l'entreprise
S4	Consommateurs et utilisateurs finals
SBM	Stratégie, Modèle économique et Chaîne de valeur
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation
UN	United Nations (Nations Unies)

1. Informations générales

1.1. A propos de ce rapport

BP-1 Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité

Le reporting de durabilité de Fédérale Assurance a été préparé conformément à la Directive européenne sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD) et aux Normes européennes de reporting de durabilité (ESRS) qui établissent des exigences détaillées pour les informations de durabilité que les entreprises doivent divulguer.

Avec son reporting de durabilité, Fédérale Assurance se conforme également aux exigences de divulgation en vertu de l'Article 8 du Règlement européen sur la taxonomie, ainsi qu'aux actes délégués pertinents.

Les déclarations de durabilité du Groupe Fédérale Assurance ont été préparées sur une base consolidée avec le même périmètre que les états financiers. Le Groupe couvre trois entités : la Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, la Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SC, ainsi que l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie. Il comporte également les filiales Fédérale Real Estate, Bracht, Deckers & Mackelbert (BDM) et Optimco.

Les déclarations de durabilité couvrent la chaîne de valeur de Fédérale Assurance, y compris les incidences, risques et opportunités (IROs) identifiés dans ses opérations propres, en amont et en aval. Aucune information classifiée ou sensible relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovation n'a été omise dans la déclaration relative à la durabilité. De plus, Fédérale Assurance n'a pas utilisé l'option d'omission des divulgations concernant les développements à venir ou les questions en cours de négociation.

Pour améliorer la lisibilité, le reporting de durabilité de Fédérale Assurance suit la structure des exigences de divulgation des European Sustainability Reporting Standards (ESRS), complétée par des informations spécifiques au Groupe.

BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Horizons temporels

Fédérale Assurance a évalué les impacts, risques et opportunités matériels du Groupe à court, moyen et long termes. Le court terme correspond à un an ; le moyen terme s'étend de la fin du court terme jusqu'à cinq ans ; le long terme est défini comme étant de plus de cinq ans. Le court terme correspond à la période de reporting des états financiers.

Estimations concernant la chaîne de valeur

Le rapport de durabilité inclut un certain nombre de divulgations quantitatives qui sont basées sur la chaîne de valeur de Fédérale Assurance. Ces divulgations quantitatives sont soumises à des incertitudes dans les mesures, car les méthodes de mesure font appel à des estimations ou sont basées sur des moyennes sectorielles et d'autres indicateurs utilisés pour établir des estimations.

Ainsi, la section sur les informations environnementales (E1) contient des divulgations quantitatives sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), qui sont calculées en utilisant des estimations basées sur des données moyennes sectorielles et d'autres indicateurs. Pour le calcul de la métrique S1-16, des estimations ont été réalisées sur la base des données disponibles, et des moyennes pondérées ont été utilisées comme proxy pour fournir les ratios de rémunération. La méthodologie détaillant ces estimations est présentée dans la section S1-16 du présent rapport.

Changement dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

Les divulgations de durabilité évoquées dans ce rapport ont été considérablement élargies pour se conformer aux exigences de la CSRD et des ESRS pour la première fois en 2024. Fédérale Assurance vise à garantir une transparence et une précision dans ses divulgations. À cet effet, l'entreprise procède à une réévaluation continue de son utilisation des estimations, en tenant compte de l'amélioration des données et de la formalisation des méthodologies. Les comparaisons de données quantitatives avec les années antérieures ne sont pas reprises dans le présent rapport. Elles seront incluses à partir de l'exercice suivant.

Utilisation des dispositions graduelles

Conformément à l'annexe C de l'ESRS 1, Fédérale Assurance a choisi d'appliquer les options de « phase-in », permettant ainsi d'omettre certaines informations exigées par les normes ESRS, étant donné que l'entreprise ne dépasse pas, à la date de clôture de son bilan, le nombre moyen de 750 salariés exprimés en équivalents temps plein au cours de l'exercice. Pour ESRS S1, l'entreprise ne communique pas les métriques S1-12, S1-16 ni S1-17. Pour S1-16 une approche par proxy est néanmoins proposée. Pour ESRS S4, certains impacts, risques et opportunités (IROs) ont été identifiés comme matériels dans les divulgations spécifiques à l'entreprise, mais ne sont pas traitées dans ce rapport en application de l'option de « phase-in ».

1.2. Stratégie et modèle économique

SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Le Groupe Fédérale Assurance est principalement actif sur le territoire belge. A travers ses trois entités (Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du travail – Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SC – Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie) et ses filiales BDM et Optimco, le Groupe Fédérale Assurance exerce principalement des activités d'assurances vie et non-vie. Fondée en 1911 par des entrepreneurs de la construction, Fédérale Assurance est un acteur historique du monde de l'assurance belge. Elle se concentre exclusivement sur le marché belge, mais sa politique d'investissements prudente, axée sur la diversification, inclut l'international.

Fédérale Assurance emploie 700,65 équivalents temps plein en Belgique. La majorité des solutions d'assurances offertes par Fédérale Assurance sont distribuées via son propre réseau de vente. L'accessibilité et la disponibilité à l'égard des clients constituent une priorité. C'est la raison pour laquelle le réseau de bureaux, business centers, conseillers personnels et consultants

vie couvre tout le territoire belge : 12 bureaux en Belgique, qui se tiennent à la disposition de clients existants et potentiels, 42 conseillers qui se rendent chez les entrepreneurs indépendants ou au sein des entreprises et 12 business centers régionaux qui regroupent l'expertise de collaborateurs et peuvent répondre aux questions les plus techniques et complexes de clients et prospects.

Fédérale Assurance est au service des indépendants, des entrepreneurs et des chefs d'entreprise, sans perdre de vue les particuliers. Le Groupe adopte une approche holistique qui lui permet de proposer à ses clients des solutions pour couvrir les risques liés à l'exercice de leur activité professionnelle, mais aussi ceux inhérents à leur vie privée.

Fédérale Assurance soutient la mobilité de ses clients en assurant divers moyens de transport, y compris les flottes de voitures de société, ainsi qu'une assurance spéciale pour les vélos et véhicules électriques, sources de mobilité plus douce. Fédérale Assurance protège le bâtiment ou l'atelier de l'entreprise et assure aussi par exemple, la maison familiale contre les risques d'incendie et pendant les travaux de construction ou de rénovation.

Le Groupe assure la responsabilité de ses clients dans le cadre de leurs activités professionnelles (responsabilité civile entreprise, responsabilité civile construction), mais aussi dans le cadre de leurs activités privées (responsabilité civile familiale).

Fédérale Assurance propose également des solutions d'assurances vie à ses clients. Elles leur permettent d'investir ou d'épargner, notamment pour se constituer une pension complémentaire, via des solutions des branches 21 et 23. Fédérale Assurance offre des produits spécifiques pour les indépendants et chefs d'entreprise (Pension Libre Complémentaire des Indépendants, Engagement Individuel de Pension), mais aussi des formules d'épargne-pension et d'épargne à long terme pour les particuliers. Une partie de ces solutions sont assorties d'avantages fiscaux. Enfin, des solutions de la branche 26 sont également disponibles.

Fédérale Assurance propose des services de prévention qui incluent une évaluation des risques visant à réduire le nombre et la gravité des accidents au sein des entreprises.

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principales parties prenantes de Fédérale Assurance, de la manière dont le dialogue a été noué en 2024 et des principaux sujets abordés.

Partie prenante	Méthodes de dialogue	Principaux sujets de discussion
Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Canaux physiques : bureaux, conseillers et business centers régionaux • Contact center : téléphone, mail, chat. • Canaux numériques : sites web. • Enquêtes de satisfaction auprès des clients (NPS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Suggestions et plaintes des clients • Transparence des produits • Besoins des clients • Accès aux services financiers

	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de gestion des plaintes 	
Employés	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de définition d'objectifs et d'évaluation • Entretiens de fonctionnement • Programme de mentorat • Séminaires des cadres biannuels • Enquête eNPS • Représentation dans les organes sociaux et réseau de représentants syndicaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération équitable et compétitive • Coaching et accompagnement de carrière • Formation et éducation • Conditions de travail agréables et saines • Santé physique et mentale des collaborateurs • Transparence autour de la stratégie, la politique et les résultats
Fédérations sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion et représentation dans des fédérations financières et économiques (e.g. Assuralia) • Adhésion et représentation dans des fédérations d'assurances mutuelles et coopératives (e.g. AMICE, ICMIF) • Soutien de fédérations sectorielle de la construction (e.g. Embuild, Bouwunie) 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des connaissances avec les fédérations du secteur • Mise en pratique de la responsabilité sociale • Création d'une organisation plus ouverte et durable via de nouveaux modes d'organisation du travail
Autorités et régulateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi systématique des initiatives réglementaires ayant un impact sur le secteur financier • Consultation périodique avec les régulateurs (e.g. BNB, FSMA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Compliance avec les règlements et les obligations légales • Rapports financiers et non financiers appropriés

SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Conformément aux exigences des normes européennes ESRS, Fédérale Assurance définit les incidences, risques et opportunités (IROs) comme des éléments clés reflétant des incidences significatives, des opportunités stratégiques et des risques possibles. Ces IROs sont établis sur la base d'une double analyse de matérialité. Elle combine à la fois la matérialité du point de vue financier pour Fédérale Assurance en termes de risques et d'opportunités d'un point de vue économique, et la matérialité du point de vue de l'incidence de Fédérale Assurance sur l'environnement ou la population. Ces éléments ont été évalués à travers l'ensemble de la chaîne

de valeur de Fédérale Assurance — opérations propres, amont et aval — tout en prenant en compte des horizons temporels à court, moyen et long termes.

Alignée sur le plan stratégique "Shape25", l'entreprise s'efforce d'intégrer ces IROs dans ses activités, avec pour objectif de répondre efficacement aux défis actuels tout en saisissant les opportunités offertes pour accroître sa résilience et son engagement en faveur du développement durable. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) identifiés comme prioritaires pour Fédérale Assurance — Travail décent et croissance économique (ODD 8), Consommation et production responsables (ODD 12), et Action climatique (ODD 13) — constituent un cadre de référence clé pour accompagner cette démarche. Bien qu'issus d'approches distinctes, les ODD et les IROs partagent une orientation commune visant à maximiser les impacts positifs tout en réduisant les risques liés aux activités de l'entreprise.

Les thématiques clés des IROs qui ressortent en 2024 incluent l'empreinte environnementale, les collaborateurs, l'expérience client, la conduite des affaires et l'éthique, les produits durables, l'immobilier durable, la cybersécurité et la sécurité des données, l'innovation et la digitalisation, la résilience et la performance à long terme, la chaîne d'approvisionnement durable et la transparence. Ces thématiques reflètent la diversité des enjeux auxquels l'entreprise répond au quotidien.

Environnement

Fédérale Assurance est consciente de son empreinte environnementale. À travers ses activités, l'entreprise cherche à intégrer des pratiques durables, répondant aux attentes croissantes des parties prenantes et aux exigences réglementaires. Les IROs environnementaux identifiés incluent des opportunités liées à l'adoption de technologies durables pour réduire les coûts et atténuer les risques climatiques, ainsi que des défis tels que l'alignement aux réglementations environnementales.

Les IROs environnementaux guident les choix stratégiques de Fédérale Assurance, notamment en matière d'investissements durables et de gestion proactive des risques climatiques. En 2024, ces enjeux sont évalués sur différents horizons temporels pour anticiper les impacts et adapter la stratégie de durabilité de Fédérale Assurance.

Les scénarios de l'incidence financière potentielle due au changement climatique et de la résilience face au changement climatique de Fédérale Assurance sont disponibles dans [la section E1] du présent rapport.

Social

Fédérale Assurance place le bien-être de ses employés et la satisfaction de ses clients au cœur de ses engagements sociaux. Les IROs sociaux identifiés mettent en évidence des opportunités significatives pour promouvoir des initiatives favorisant l'inclusion, la diversité et un équilibre sain entre vie professionnelle et personnelle. Ces initiatives ont pour objectif de contribuer à améliorer l'efficacité opérationnelle et la fidélité des employés.

Des défis ont également été identifiés. Parmi eux, des risques liés à la perte de talents clés ou à des accusations de discrimination, ainsi que des incidences négatives potentielles sur la santé mentale et le bien-être des employés en cas de déséquilibre entre leurs vies personnelle et professionnelle. Ces enjeux nécessitent une approche proactive pour garantir un environnement

de travail attractif et respectueux. En 2024, Fédérale Assurance continue de renforcer ses efforts pour promouvoir l'inclusion et la parité au sein de ses équipes.

Fédérale Assurance est également attentive à la relation qu'elle entretient avec ses clients. Elle met en place des actions visant à répondre à leurs attentes croissantes en matière de services personnalisés et fiables et cherche à renforcer leur satisfaction et leur confiance envers l'entreprise. Fédérale Assurance mise sur des outils numériques performants pour améliorer leur expérience. Ces solutions permettent de personnaliser les interactions avec les clients tout en respectant des normes éthiques et responsables, consolidant ainsi la position de l'entreprise en tant qu'acteur de confiance.

À travers ces initiatives, Fédérale Assurance réaffirme son rôle d'employeur de référence tout en s'assurant que les attentes des parties prenantes internes et externes sont pleinement intégrées à sa stratégie sociale.

Gouvernance

Fédérale Assurance place la transparence et l'éthique au centre de sa gouvernance, témoignant de son engagement à renforcer la confiance des parties prenantes et à assurer une gestion responsable. Cette approche repose sur une supervision attentive du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, qui veillent à ce que les décisions stratégiques soient alignées sur des principes de responsabilité et les attentes sociétales.

Les IROs liés à la gouvernance, identifiés en 2024, mettent en évidence des opportunités pour améliorer la réputation et la performance financière de l'entreprise sur le long terme, grâce à des politiques robustes de conduite des affaires et d'éthique. Cependant, des défis demeurent, notamment des risques liés à une potentielle non-conformité réglementaire ou à des sanctions légales en cas de manquement aux standards de gouvernance.

Le code de conduite des affaires, régulièrement mis à jour pour tenir compte des évolutions législatives et des attentes sociétales, constitue un outil central de cette gouvernance. Il établit des règles claires pour les collaborateurs, la direction et les administrateurs, tout en intégrant des mécanismes comme la politique de « whistleblowing », permettant de signaler tout comportement contraire aux principes d'intégrité.

À travers ces initiatives, Fédérale Assurance continue d'assurer une gouvernance solide, orientée vers la transparence et l'éthique, et soutient la résilience de son modèle économique face aux attentes croissantes de ses parties prenantes.

Divulgations spécifiques à Fédérale Assurance

En complément des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, Fédérale Assurance a identifié des incidences, risques et opportunités spécifiques à son modèle économique et à ses activités, qui méritent une attention particulière.

La cybersécurité et la protection des données personnelles occupent une place centrale dans les priorités stratégiques de l'entreprise. En renforçant ses systèmes de sécurité et en poursuivant ses efforts de conformité au RGPD, Fédérale Assurance s'engage à garantir la sécurité des informations de ses clients tout en minimisant les risques liés aux cyberattaques. Ces actions

reflètent une volonté proactive de protéger ses parties prenantes tout en répondant aux exigences réglementaires.

Dans la gestion de ses portefeuilles financiers et immobiliers, Fédérale Assurance applique des critères ESG rigoureux pour orienter ses investissements vers des projets durables. Ces initiatives incluent des efforts pour promouvoir l'économie circulaire, réduire l'impact environnemental et améliorer l'efficacité énergétique des actifs sous gestion. L'entreprise démontre ainsi son engagement à intégrer la durabilité dans l'ensemble de ses opérations.

Enfin, en misant sur des outils numériques performants, Fédérale Assurance vise à améliorer l'expérience client tout en soutenant ses employés dans leurs missions quotidiennes. Ces solutions permettent de personnaliser les interactions avec les clients tout en respectant des normes éthiques et responsables, consolidant ainsi la position de l'entreprise en tant qu'acteur de confiance.

Les incidences, risques et opportunités matériels

L'identification des incidences, risques et opportunités (IROs) par Fédérale Assurance, réalisée pour la première fois dans le cadre des exigences des normes ESRS, reflète l'engagement de l'entreprise à intégrer les enjeux de durabilité dans son modèle économique et sa stratégie globale.

Les IROs identifiés couvrent les dimensions environnementales, sociales, de gouvernance et spécifiques à l'entreprise. Ils sont analysés selon trois horizons temporels : moins d'un an (court terme), 1 à 5 ans (moyen terme) et plus de 5 ans (long terme). L'évaluation repose sur une méthodologie qui mesure l'évolution des incidences et des risques sur une échelle allant de "significativement décroissant" (--) à "significativement croissant" (++) , avec "0" indiquant une constance dans l'impact ou le risque.

Pour le court terme, l'analyse s'appuie exclusivement sur les éléments factuels disponibles au moment de l'évaluation. Ces éléments permettent de poser un diagnostic immédiat, mais ne reflètent pas encore une évolution dynamique. Ainsi, la considération des changements potentiels dans les IROs a été intégrée aux horizons temporels moyen et long termes, afin d'identifier de manière plus complète les impacts et opportunités stratégiques.

Le tableau des IROs, présenté en fin de section, synthétise ces analyses. Il constitue la référence pour guider les décisions futures et prioriser les actions stratégiques. Ce travail s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration et d'adaptation. À l'avenir, Fédérale Assurance compte approfondir cet exercice pour renforcer sa résilience face aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux. L'entreprise s'engage ainsi à intégrer pleinement les IROs dans son processus décisionnel, consolidant son rôle de partenaire de confiance pour ses clients et ses parties prenantes.

IROs		Chaîne de valeur	Horizon temporel			ESRS
			CT	MT	LT	
Notre empreinte environnementale						
Fédérale Assurance peut bénéficier d'une réduction des coûts en adoptant des technologies soutenant l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.	Opportunité	Opérations propres	0	-	+	E1
Nos collaborateurs						
Fédérale Assurance peut avoir un impact négatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et sur la santé mentale de ses employés.	Incidence négative potentielle	Opérations propres	0	0	0	S1
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive sur les employés en prêtant attention aux pratiques d'inclusion et de lutte contre la discrimination.	Incidence positive potentielle	Opérations propres	0	0	0	S1
Fédérale Assurance peut bénéficier d'une efficacité accrue dans ses opérations en investissant dans le capital humain.	Opportunité	Opérations propres	0	0	+	S1
Fédérale Assurance peut être exposée au risque de perdre des employés en raison de processus de réclamation inefficaces ou d'insatisfaction.	Risque	Opérations propres	0	0	0	S1
Fédérale Assurance peut s'exposer au risque d'une mauvaise réputation si elle offre de mauvaises conditions de travail.	Risque	Opérations propres	0	0	0	S1
Expérience client						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive sur les consommateurs en fournissant des informations claires et faciles à comprendre.	Incidence positive réelle	Aval	0	0	+	S4
Fédérale Assurance peut avoir une incidence négative potentielle sur les clients en fournissant des informations peu claires et complexes.	Incidence négative potentielle	Aval	0	0	++	S4
Fédérale Assurance peut bénéficier de l'amélioration de l'expérience client grâce à des processus numériques et innovants.	Opportunité	Aval	0	0	0	S4
Fédérale Assurance peut être exposée au risque de perdre des clients en raison d'une insatisfaction.	Risque	Aval	0	0	0	S4
Conduite des affaires et éthique						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence négative sur la confiance des consommateurs si elle ne respecte pas les normes liées à la conduite des affaires.	Incidence négative potentielle	Opérations propres	0	0	0	G1
Fédérale Assurance peut se voir imposer des sanctions légales en cas de non-respect de la	Risque	Opérations propres	0	0	-	G1

gouvernance d'entreprise et de l'éthique des affaires.						
Fédérale Assurance peut tirer profit de l'amélioration de sa réputation et de son rendement à long terme en investissant dans des politiques de conduite des affaires et une éthique plus solide.	Opportunité	Opérations propres	0	0	0	G1
Produits durables						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive grâce à ses produits en intégrant des critères de durabilité dans ses produits et ses investissements.	Incidence positive potentielle	Aval	0	-	0	ES
Fédérale Assurance peut être exposée au risque de marché, au risque de liquidité et au risque de crédit en raison de ses produits.	Risque	Aval	0	+	++	ES
Immobilier durable						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive grâce à son portefeuille immobilier en intégrant des critères de durabilité dans ses bâtiments.	Incidence positive réelle	Aval	0	0	+	ES
Fédérale Assurance peut avoir une incidence négative à travers son portefeuille immobilier en n'intégrant pas correctement les critères de durabilité dans ses bâtiments.	Incidence négative potentielle	Aval	0	0	0	ES
Fédérale Assurance peut être exposée au risque de coûts et d'investissements supplémentaires imprévus afin de rendre son portefeuille immobilier plus durable.	Risque	Aval	0	0	+	ES
Fédérale Assurance peut bénéficier d'investissements dans des bâtiments écologiques, ayant des coûts d'énergie, une production de déchets et une consommation d'eau plus faibles.	Opportunité	Aval	0	0	0	ES
Cybersécurité et sécurité des données						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence négative sur les consommateurs en cas de violation de la cybersécurité.	Incidence négative potentielle	Aval	0	+	+	ES
Fédérale Assurance peut avoir une incidence négative sur la confiance du public dans les institutions financières en cas de violation de la cybersécurité.	Incidence négative potentielle	Aval	0	0	+	ES
Fédérale Assurance peut s'exposer au risque de se voir infliger des amendes en cas de non-respect du RGPD.	Risque	Opérations propres	0	0	-	ES
Fédérale Assurance peut être exposée au risque de perturbation de ses opérations en cas de cyberattaques.	Risque	Opérations propres	0	0	-	ES

Fédérale Assurance peut s'exposer au risque de perdre la confiance des clients en cas de violation de la cybersécurité.	Risque	Aval	0	0	0	ES
Fédérale Assurance peut être exposée au risque d'une baisse de compétitivité en cas de cyberattaques.	Risque	Opérations propres	0	0	0	ES
Fédérale Assurance peut être exposée au risque de perturbation du service client en cas de cyberattaques.	Risque	Opérations propres	0	0	-	ES
Innovation et digitalisation						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive sur les clients à la recherche d'une expérience numérique et d'une assistance en ligne.	Incidence positive réelle	Aval	0	+	++	ES
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive sur les employés en intégrant des solutions numériques dans leurs processus.	Incidence positive réelle	Opérations propres	0	+	++	ES
Fédérale Assurance peut bénéficier de l'amélioration de la qualité, de la réduction des coûts opérationnels et de l'amélioration de la productivité des employés grâce aux solutions numériques.	Opportunité	Opérations propres	0	0	+	ES
Fédérale Assurance peut bénéficier d'une amélioration de la personnalisation de l'expérience client grâce à des technologies numériques et innovantes.	Opportunité	Aval	0	+	++	ES
Fédérale Assurance peut être exposée au risque de perdre des clients en raison d'une insatisfaction liée aux besoins insatisfaisants des clients en matière de numérisation.	Risque	Aval	0	+	++	ES
Fédérale Assurance peut être exposée au risque d'un désavantage concurrentiel en ne respectant pas les mêmes normes numériques que les autres assureurs.	Risque	Opérations propres	0	+	++	ES
Fédérale Assurance peut être exposée au risque d'interruption de ses opérations en cas de dépendance excessive à la technologie.	Risque	Opérations propres	0	0	0	ES
Résilience et performance long terme						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence négative sur la confiance des consommateurs et dans le secteur financier si elle ne respecte pas les normes liées à la résilience et à la performance.	Incidence négative potentielle	Aval	0	0	0	ES
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive sur la confiance des consommateurs et dans le secteur financier si elle respecte les normes liées à la résilience et à la performance.	Incidence positive potentielle	Aval	0	0	0	ES
Fédérale Assurance peut bénéficier de la diversification des portefeuilles, d'une gestion optimisée du capital, de systèmes de risque avancés, d'analyses de données, de gouvernance, de conformité et de numérisation.	Opportunité		0	0	0	ES

Chaîne d'approvisionnement durable						
Fédérale Assurance peut bénéficier d'opérations de chaîne d'approvisionnement optimisées et réduire l'incidence environnementale de sa chaîne d'approvisionnement en utilisant des technologies durables.	Opportunité	Amont	0	0	0	G1
Transparence						
Fédérale Assurance peut avoir une incidence positive sur ses clients en les sensibilisant aux sujets environnementaux et sociaux.	Incidence positive potentielle	Aval	0	0	-	S4

Il est à noter que les déclarations de durabilité E2, E3, E4 et E5 n'ont pas été jugées matérielles dans le cadre du processus d'analyse de double matérialité (DMA) et ont donc été omises du présent rapport.

1.3. La gouvernance de Fédérale Assurance

GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Chacune des trois entreprises de Fédérale Assurance dispose de son propre conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exclusion de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration assume la responsabilité finale de Fédérale Assurance. Les trois conseils d'administration sont présidés par Frédéric de Schrevel et sont composés majoritairement des mêmes administrateurs. Au cœur de son consortium, Fédérale Assurance a adopté une structure de gestion centralisée lui permettant de favoriser une gestion efficace et prudente. Fédérale Assurance a la conviction que cette gouvernance est importante afin de lui permettre d'accomplir sa stratégie durable et afin de créer plus de valeur à long terme pour ses clients, ses employés et la société au sens large.

Le conseil d'administration est chargé de différentes tâches, y compris la définition et la supervision de la stratégie et de la politique générale de Fédérale Assurance. Il doit également définir la politique commerciale, la politique en matière de gestion des risques. Une des responsabilités principales du conseil d'administration est d'approuver et d'évaluer régulièrement l'efficacité du système de gouvernance.

Le conseil d'administration peut compter sur un conseil consultatif qui apporte un lien direct avec "la base" et nourrit les réflexions et actions. La direction effective et la gestion journalière des activités de Fédérale Assurance sont assurées par le comité de direction.

Au 31 décembre 2024, les conseils d'administration des trois entreprises de Fédérale Assurance étaient composés de 14 membres chacun. Pour ces trois conseils d'administration, il y avait 4

administrateurs indépendants (soit 28,5%), 4 femmes (soit 28,5%) et 4 membres exécutifs (soit 28,5%). Il n'y avait pas de représentants directs des salariés ou d'autres travailleurs représentés dans l'un des conseils d'administration de Fédérale Assurance.

Fédérale Assurance insiste sur la présence de représentants de ses clients dans sa gouvernance. Ainsi, plus de la moitié de ses administrateurs sont des représentants de ses clients qui proviennent principalement du secteur de la construction.

Le comité de direction est chargé, sous la présidence de Tom De Troch, CEO, de mettre en place des structures conçues pour soutenir les objectifs stratégiques et les opérations du consortium, y compris ceux et celles relevant du développement durable. Le comité de direction a plusieurs missions dont celles de fournir toutes les informations relatives aux activités de Fédérale Assurance au conseil d'administration en temps utile. Par ailleurs, c'est le comité de direction qui valide l'analyse de double matérialité en matière de durabilité. Enfin, le comité de direction est informé des impacts, risques et opportunités en matière de durabilité.

Au 31 décembre 2024, le comité de direction de Fédérale Assurance était composé de 6 membres dont 2 femmes (soit 33,3%).

Afin de pouvoir examiner les différents dossiers soumis au conseil d'administration, deux comités spécialisés sont constitués en son sein : le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération.

Le comité d'audit et des risques est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'audit interne et de l'organisation de la fonction de gestion des risques. Il a également la charge du suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés. Ce comité veille à soumettre au conseil d'administration la proposition de nomination ou de renouvellement du commissaire agréé et de sa rémunération. Il conseille également le conseil d'administration sur les aspects concernant la stratégie et la manière de superviser la mise en œuvre ainsi que le niveau de tolérance en matière de gestion des risques.

Le comité de nomination et de rémunération émet un avis à l'intention du conseil d'administration concernant la nomination et la rémunération des administrateurs non-exécutifs pour leur mandat dans le conseil d'administration ou au sein d'un comité spécialisé. Il émet également un avis sur la nomination et la rémunération des administrateurs exécutifs. Le comité de nomination et de rémunération est aussi chargé d'émettre un avis sur la politique de rémunération, les pratiques de rémunération et sur les incitants créés en tenant compte des risques et de leur maîtrise, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité.

Enfin, le conseil d'administration de Fédérale Real Estate regroupe, aux côtés d'administrateurs exécutifs, des administrateurs externes issus et représentatifs du secteur immobilier, de la construction et de la promotion. Il veille à compléter et à accompagner la gouvernance du comité de direction et du comité d'investissement immobilier, principalement par l'apport et l'expertise de ses représentants, de telle sorte que les objectifs ESG soient mieux pris en considération dans la mise en œuvre de la stratégie immobilière.

Les différents membres du conseil d'administration, du comité de direction et les responsables des fonctions de contrôle indépendantes doivent disposer en permanence de l'expertise adéquate à l'exercice de leur fonction, afin de garantir une gestion saine et prudente de Fédérale Assurance. En matière de durabilité, plusieurs canaux de communication sont prévus : des

présentations semestrielles de l'ESG manager relatives aux projets de durabilité menés par le Groupe, des formations annuelles sur des sujet de durabilité (e.g. risques climatiques, développement durable) et des présentations de partenaires ou de bureaux externes.

Il est également indispensable que chacune de ces personnes dispose d'une honorabilité professionnelle irréprochable. La politique « Fit & Proper » définie par la Banque Nationale de Belgique (BNB) et appliquée en interne par Fédérale Assurance décrit les exigences requises en matière d'expertise et d'honorabilité.

GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

En 2024, les différents organes d'administration, de direction et de surveillance ont été informés des questions de durabilité en se basant notamment sur les impacts, risques et opportunités (IROs) matériels pour Fédérale Assurance. Ainsi, le comité de direction a été informé par l'ESG manager des enjeux de durabilité traités au cours de l'exercice, tel que décrit dans la section [GOV-1]. Il a en particulier validé l'exercice de double matérialité et les IROs matériels pour Fédérale Assurance. Le conseil consultatif a été sollicité comme partie prenante pour l'évaluation des IROs dans le cadre de la double matérialité et a été informé des résultats. Enfin, le conseil d'administration a donné des orientations stratégiques sur les questions de durabilité et sur les résultats de l'analyse de double matérialité.

GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Fédérale Assurance intègre des résultats en matière de durabilité dans le système d'incitation de son comité de direction.

L'honoraire variable des membres du comité de direction est fixé en fonction de la réalisation d'objectifs ou de Key Performance Indicators (KPIs) dans l'entité opérationnelle dont le membre du comité de direction est responsable, en combinaison avec les résultats et la stratégie globale de Fédérale Assurance. Ces objectifs sont déterminés par le comité de nomination et de rémunération. L'administrateur-délégué fait des recommandations pour les autres membres du comité de direction. Le pourcentage de la rémunération variable des membres du comité de direction lié à des objectifs de durabilité est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération. En 2024, ce pourcentage était de 5%. Des critères de performance qualitatifs (non financiers) et quantitatifs (financiers) sont pris en compte dans cette composante variable. Les objectifs qualitatifs intègrent la stratégie en matière de durabilité de Fédérale Assurance, avec des KPIs fixés au regard des objectifs de développement durable (ODD) prioritaires pour l'entreprise, tels que "travail décent et croissance économique" (ODD 8), "consommation et production responsable" (ODD 12), ainsi que "lutte contre le changement climatique" (ODD 13). Aucune métrique spécifique n'est intégrée pour mesurer directement ces ODD. Plus précisément, l'accent est mis sur des KPIs visant à garantir de bonnes conditions de travail, la satisfaction des clients, une amélioration de la durabilité des produits et des investissements de l'entreprise, ainsi que le développement d'une politique durable pour les actifs (mobiliers et immobiliers) et la consommation.

Fédérale Assurance n’intègre pas à ce jour des résultats en matière de durabilité dans le système d’incitation de ses autres organes de gouvernance.

GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable

ELEMENTS ESSENTIELS DE LA DILIGENCE RAISONNABLE	PARAGRAPHE DANS LA DECLARATION RELATIVE A LA DURABILITE
a) Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	GOV-1 GOV-2 GOV-3 SBM-3
b) Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	SBM-2 IRO-1
c) Identifier et évaluer les incidences négatives	SBM-3 IRO-1
d) Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	S1-4 ES1 (Gestion des actifs) ES4 (Confidentialité des données)
e) Suivre l’efficacité de ces efforts et communiquer	ES1 (Gestion des actifs) ES4 (Confidentialité des données)

GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l’information en matière de durabilité

Fédérale Assurance a mis en place un cadre structuré pour gérer les risques en matière de durabilité et assurer des contrôles internes efficaces sur son processus de reporting de durabilité, tel que le « four eyes principle ». Ce cadre s’applique aux principaux risques identifiés, tels que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et repose sur une méthodologie rigoureuse d’identification, d’évaluation et de traitement des risques. Les audits réguliers et les contrôles internes assurent la fiabilité des données tout au long du processus de reporting de l’information en matière de durabilité. Les risques sont priorisés en fonction de leur impact et de leur probabilité, avec des mesures d’atténuation adaptées.

L’évaluation des risques suit une méthodologie structurée, incluant l’identification des risques au travers d’analyses internes et externes, leur évaluation selon des critères comme l’impact et la probabilité et la mise en place de stratégies telles que l’atténuation, le transfert ou l’acceptation des risques. Ces évaluations sont intégrées dans les processus décisionnels et stratégiques de l’entreprise, garantissant une prise en compte des enjeux de durabilité à tous les niveaux. Les résultats des évaluations sont communiqués annuellement via des rapports détaillés aux organes de gouvernance concernés, en ce compris le conseil d’administration, le comité d’audit et des risques, le comité de direction et le risk management committee. La fonction compliance valide également les reporting de durabilité.

Cependant, certaines dimensions nécessitent des clarifications supplémentaires, comme les mécanismes spécifiques garantissant l’exhaustivité des données de la chaîne de valeur, la

disponibilité des informations en temps opportun, et l'utilisation de méthodologies standards pour assurer l'exactitude des estimations. Dans le futur, ces aspects permettront de renforcer encore la fiabilité et la transparence du processus de reporting de durabilité.

1.4. Analyse de double matérialité

IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

Fédérale Assurance a conduit son premier exercice d'évaluation de matérialité lors de l'année 2024. Un tel exercice doit s'appliquer en considérant les activités et le contexte propres à Fédérale Assurance.

La première étape de cet exercice a consisté en une cartographie des activités, de la chaîne de valeur ainsi que des parties prenantes de Fédérale Assurance, reprises aux sections [SBM-1] et [SBM-2] du présent rapport.

Sur la base de cette cartographie, Fédérale Assurance a pu identifier une première liste de sujets à inclure dans sa double analyse de matérialité. Cette liste a été complétée par l'intégration d'éléments externes tels que les réglementations applicables à Fédérale Assurance en matière d'ESG, les sujets désignés comme matériels par des pairs, les cadres d'analyse et les publications utilisés dans l'industrie. Ce complément d'information a permis à Fédérale Assurance d'identifier les éléments à inclure dans son analyse de double matérialité. Cette liste se concentre donc sur les activités de Fédérale Assurance et inclut également les incidences négatives ayant lieu dans les activités de l'entreprise. Fédérale Assurance est active dans l'assurance vie et non-vie. De plus, Fédérale Assurance joue un rôle important dans le secteur immobilier, grâce à ses produits d'assurance dédiés aux acteurs de l'immobilier, ainsi qu'à des entités et/ou participations dans le secteur immobilier.

La matérialité d'impacts (ou d'incidences) a été évaluée par des experts internes issus de tous les départements de Fédérale Assurance pertinents pour l'analyse. Les incidences négatives ont été évaluées en tenant compte de leur étendue, ampleur, probabilité de survenance et gravité. Les incidences positives ont été uniquement évaluées sur leur étendue, ampleur et probabilité relatives.

La matérialité des risques et opportunités a été évaluée par des experts internes issus de tous les départements de Fédérale Assurance pertinents pour l'analyse, en prenant en compte l'ampleur, la probabilité et la nature des effets des risques. Elle a ensuite été complétée par une analyse qualitative du département risk management.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation incluent des analyses quantitatives et qualitatives basées sur des outils d'analyse de risque standardisés. Les hypothèses prises en compte incluent des critères de pondération spécifiques attribués à chaque variable en fonction de sa pertinence et de son impact potentiel.

Après cette double analyse de matérialité réalisée par des experts internes, des parties prenantes internes et externes ont été consultées afin d'évaluer la matérialité des impacts. Ces parties

prenantes étaient les suivantes : employés, syndicats, conseil consultatif et clients de Fédérale Assurance, ainsi que des fédérations sectorielles.

Fédérale Assurance a ensuite défini un seuil quantitatif pour déterminer les incidences, risques et opportunités importants et les prioriser. Ce seuil a été déterminé en considérant les pratiques de marché mais également en s’assurant de la cohérence des résultats obtenus.

Enfin, les résultats de l’analyse de double matérialité ont été discutés et validés par le comité de direction. Ils ont ensuite été communiqués au conseil consultatif et au conseil d’administration de Fédérale Assurance.

IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l’entreprise

Points de données qui découlent d’autres actes législatifs de l’UE	SFDR	Référence règlement sur les indices de référence	
			Section
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	x	x	1.3.
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d’administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)		x	1.3.
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	x		1.3.
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	x	x	2.1.
ESRS E1-5 Consommation d’énergie et mix énergétique paragraphe 37	x		2.1.
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	x	x	2.1.
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	x	x	2.1.
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	x		3.1.
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d’exploitation d’enfants par le travail paragraphe 14, point g)	x		3.1.
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l’homme paragraphe 20	x		3.1.
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l’Organisation internationale du travail, paragraphe 21		x	3.1.
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	x		3.1.
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	x		3.1.
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	x		3.1.
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d’accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	x	x	3.1.
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d’accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	x		3.1.
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	x	x	3.1.

ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général (paragraphe 97, point b)	x		3.1.
ESRS S1-17 Cas de discrimination (paragraphe 103, point a)	x		3.1.
ESRS S1-17 Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et des Principes directeurs de l'OCDE, (paragraphe 104 a)	x	x	3.1.
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption (paragraphe 10, point b)	x		4.
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte (paragraphe 10, point d)	x		4.
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption (paragraphe 24, point a)	x	x	4.
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption (paragraphe 24, point b)	x		4.

Référence	Exigences de publication matérielles	Section
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	1.1.
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	1.1.
GOV-1	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	1.3.
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	1.3.
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	1.3.
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	1.3.
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	1.3.
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	1.2.
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	1.2.
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	1.2.
IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	1.4.
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	1.4.
E1.GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	2.1.
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	2.1.
E1.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.1.
E1.IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	2.1.
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.1.
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.1.
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.1.

E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	2.1.
E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.1.
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	2.1.
E1-8	Tarifification interne du carbone	2.1.
S1.SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	3.1.
S1.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.1.
S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	3.1.
S1-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	3.1.
S1-3	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	3.1.
S1-4	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	3.1.
S1-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	3.1.
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.1.
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	3.1.
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	3.1.
S1-9	Métriques de diversité	3.1.
S1-10	Salaires décents	3.1.
S1-11	Protection sociale	3.1.
S1-13	Métriques de la formation et du développement des compétences	3.1.
S1-14	Métriques de santé et de sécurité	3.1.
S1-15	Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	3.1.
S1-16	Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	3.1.
G1.GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance	4.
G1.IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	4.
G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	4.
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	4.

2. Informations environnementales

2.1. L'approche directe de Fédérale Assurance concernant le changement climatique

Le changement climatique constitue un enjeu majeur pour les compagnies d'assurance, influençant leurs opérations et leur stratégie à long terme. Fédérale Assurance reconnaît l'importance d'intégrer les enjeux climatiques dans ses processus de gestion des risques. L'entreprise s'engage à évaluer les incidences, risques et opportunités liés au changement climatique, afin de garantir une résilience organisationnelle et de répondre aux attentes de ses parties prenantes. En 2024, Fédérale Assurance n'a pas encore mis en place de plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1). L'entreprise n'a pas de politiques spécifiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (E1-2). Conséquemment, aucune action ou ressource n'a été allouée en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3). A ce stade, il n'existe pas encore de cibles définies pour guider les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (E1-4). Fédérale Assurance ne finance pas de projets d'absorption ou d'atténuation des gaz à effet de serre par le biais de crédits carbone (E1-7) et n'applique pas de mécanisme de tarification interne du carbone (E1-8). Fédérale Assurance n'intègre pas à ce jour des considérations spécifiquement liées au climat dans le système de rémunération des membres de ses organes de gouvernance (E1.GOV-3).

E1.SBM-3 Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Fédérale Assurance a procédé en 2024 à une analyse approfondie des risques liés au changement climatique, en tenant compte de l'application de chocs pour évaluer à la fois les risques de transition et les risques physiques.

Risque de transition : l'analyse des risques de transition prend en compte les chocs appliqués à la courbe des taux d'intérêt, qui découlent de l'augmentation de l'inflation, notamment due à l'augmentation des prix de l'énergie et du carbone. Cette analyse a également pris en compte les impacts sur la valorisation des actions et les spreads de crédit des obligations d'entreprise, en fonction du code NACE de l'émetteur, ainsi que sur les rendements des obligations gouvernementales, selon le pays et la maturité.

Risque physique : l'analyse des risques physiques se concentre sur les catastrophes naturelles et le risque de mortalité. Elle inclut des chocs pour des tempêtes hivernales sévères et une augmentation des inondations dues au changement climatique, basés sur des publications de l'European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA). De plus, l'augmentation des températures pourrait entraîner un risque de surmortalité lié à des maladies vectorielles et à la pollution urbaine. Les impacts sur les taux de mortalité ont été évalués en référence au scénario climatique développé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour 2024.

Le stress test climatique a été réalisé pour évaluer la résilience de Fédérale Assurance face aux risques climatiques. Malgré les impacts significatifs sur les fonds propres, l'analyse a montré que la solvabilité du Groupe reste dans les limites d'appétence au risque définies par l'entreprise. Les

résultats de cette analyse ont été jugés conformes aux attentes, soulignant la capacité de Fédérale Assurance à gérer les risques liés au changement climatique tout en maintenant une position financière solide. De plus, cette analyse a permis d'identifier la nécessité d'étendre la couverture des assurances liées aux catastrophes naturelles.

E1.IRO-1 Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique

Fédérale Assurance a mis en place un processus pour identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique.

Portée et caractéristiques des systèmes de gestion des risques

Le système de gestion des risques et de contrôle interne de Fédérale Assurance couvre toutes les questions pertinentes en matière de développement durable, y compris les risques climatiques, l'impact social et les défis en matière de gouvernance. La politique de gestion des risques de l'entreprise reflète l'engagement à instaurer une culture proactive de gestion des risques à tous les niveaux, afin de garantir une résilience organisationnelle et une prise de décision éclairée. Ce système est intégré à l'ensemble des activités et répond aux normes de transparence et d'exactitude des rapports. La responsabilité de la mise en œuvre et de la bonne exécution de cette politique incombe au directeur Risk Management.

Les principales caractéristiques incluent :

- Axé sur les processus : l'analyse des risques est intégrée dans le processus décisionnel stratégique et opérationnel.
- Méthodes fondées sur les données : une approche structurée est utilisée pour identifier, évaluer, atténuer et surveiller les risques.
- Contrôle proactif : des audits et un contrôle régulier garantissent la fiabilité des rapports sur le développement durable.

Approche de l'évaluation des risques

Le cadre de gestion des risques est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, le comité d'audit et des risques, le comité de direction, le risk management committee et le personnel. Il constitue le cadre d'une approche planifiée des risques encourus par le Groupe. L'évaluation des risques suit une méthodologie structurée :

- Identification : les risques pertinents en matière de développement durable sont systématiquement identifiés au moyen d'analyses internes et externes.
- Évaluation : ces risques identifiés sont évalués en fonction de leur impact, de leur probabilité et de l'efficacité du contrôle pour déterminer le niveau de risque résiduel. Les risques résiduels critiques ou élevés sont classés par ordre de priorité en respectant le risk appetite.
- Traitement : une fois l'évaluation des risques terminée, le traitement des risques consiste à les accepter, les atténuer, les transférer ou les éliminer. Les mesures correctives les plus appropriées sont déterminées sur la base d'une évaluation approfondie du niveau de risque résiduel et de la propension du Groupe à prendre des risques.
- Monitoring : les risques sont surveillés au niveau de l'impact potentiel lié aux risques, et des mesures supplémentaires sont prises pour éviter que le risque ne se réalise.

- Reporting : les risques sont rapportés de manière régulière afin d'assurer une décision claire.

Principaux risques et stratégies d'atténuation

Les principaux risques liés au développement durable identifiés par Fédérale Assurance incluent:

- Changement climatique : ce risque est atténué par des investissements respectant les critères liés à la durabilité, tels que précisés dans la politique d'investissement.
- Inégalités sociales : les stratégies comprennent des produits d'assurance inclusifs.
- Risques liés à la conformité : grâce à un contrôle continu de la conformité et à des formations, les risques de compliance et de réputation sont minimisés.

Pour chaque risque, des contrôles internes spécifiques sont mis en place, tels que des audits de risques ciblés et des programmes d'amélioration continue.

Intégration dans les fonctions et processus internes

Le risque de durabilité englobe des enjeux relatifs à la qualité et au fonctionnement de l'environnement, aux droits, bien-être et intérêts des populations et des communautés, ainsi qu'à la gouvernance des entreprises et aux entreprises dans lesquelles elles investissent. L'objectif est que Fédérale Assurance devienne une entreprise d'assurance responsable, en intégrant les facteurs et risques de durabilité dans les processus de gouvernance et dans les interactions avec les parties prenantes (clients, prestataires, partenaires, etc.).

Les résultats de l'évaluation des risques et des contrôles internes sont intégrés aux fonctions et processus internes :

- Planification stratégique : les risques sont évalués et intégrés dans la vision à long terme.
- Processus opérationnels : les fonctions de contrôle et les départements collaborent pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques.
- Culture et formation : l'ESG manager est régulièrement formé aux normes les plus récentes en matière de développement durable.

E1-5 et E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Lors de l'exercice 2024, Fédérale Assurance a calculé son empreinte carbone pour la première fois. Cet exercice a porté sur les émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2. La base pour les calculs des GES comprend l'ensemble du Groupe Fédérale Assurance ainsi que les accords contractuels et opérations conjointes sur lesquelles Fédérale Assurance exerce un contrôle opérationnel.

L'ensemble des gaz à effet de serre ont été considérés dans cette analyse. Le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde d'azote (N₂O), l'hexafluorure de soufre ainsi que les réfrigérants (HFCs, PFCs, CFCs). Ces gaz sont convertis en une unité commune, l'équivalent CO₂ (CO₂eq) sur la base de leur potentiel de réchauffement global (GWP) sur 100 ans tel que publié dans le dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Cette pratique suit les recommandations du GHG Protocol.

Les GES calculés dans les scopes 1 et 2 proviennent principalement de l'utilisation de bâtiments et de véhicules.

Bâtiments

En plus de ses activités d'assureur, Fédérale Assurance est également active dans le secteur de l'immobilier. Ces activités impliquent différentes catégories de bâtiments : ceux utilisés par Fédérale Assurance et qui lui appartiennent ; ceux utilisés par Fédérale Assurance mais ne lui appartenant pas ; ceux possédés par Fédérale Assurance et utilisés comme source de revenus. Fédérale Assurance ne disposant que d'informations limitées sur l'utilisation de ces derniers bâtiments sur lesquels elle n'a pas de contrôle opérationnel, des estimations ont été nécessaires.

Pour calculer les émissions de GES, différentes approches sont nécessaires afin de garantir le niveau de précision le plus élevé possible, considérant les informations disponibles. Pour les bâtiments du Groupe, qu'ils soient possédés ou non par ce dernier, les consommations électriques et énergétiques ont été utilisées comme base pour calculer les émissions au plus proche de la réalité. Afin d'assurer une mesure précise de la consommation, la facture annuelle des bâtiments est utilisée. Cependant, celle-ci ne s'aligne pas toujours sur la période annuelle du rapport. La facture de 12 mois est donc analysée afin de confirmer qu'elle peut être utilisée comme estimation pour l'année couverte.

Pour les bâtiments possédés par Fédérale Assurance dont la consommation énergétique n'est pas connue, l'utilisation d'estimations a été nécessaire. Il s'agit d'une pratique courante suivant les recommandations du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Afin d'affiner la qualité des estimations, différents paramètres ont été collectés et utilisés. Notamment, le certificat de Performance Énergétique de Bâtiment (PEB) lorsque celui-ci était disponible, la surface de l'habitation, ainsi que des informations sur l'utilisation du bâtiment au quotidien.

Véhicules

Une autre source d'émissions identifiée provient des véhicules utilisés par Fédérale Assurance et ses employés (véhicules propres ou véhicules de société). Pour calculer leurs émissions, les consommations d'essence, de diesel et d'électricité des véhicules ont été utilisées. La majorité des véhicules concernés sont des voitures de sociétés opérés en leasing n'étant pas présent dans la consolidation financière.

Consommation énergétique du Groupe Fédérale Assurance – méthode basée sur le marché (E1-5)

	Consolidation financière	Contrôle opérationnel
Energie fossile		
Chauffage des bâtiments [kWh]	295.640,42	52.323,07
Electricité des bâtiments [kWh]	16.050.900,29	98.097,46
Véhicules [kWh]	431.820,95	1.884.613,41
Energie nucléaire		
Electricité des bâtiments [kWh]	26.110.645,00	159.579,09
Véhicules [kWh]	0,00	152.073,25
Energie renouvelable achetée		

	Chauffage des bâtiments [kWh]	0,00	0,00
	Electricité des bâtiments [kWh]	0,00	60.902,76
	Véhicules [kWh]	0,00	0,00

La majorité de la consommation énergétique provient des bâtiments possédés et mis en location. Suivant les recommandations du GHG Protocol sur la méthode basée sur le marché, le mix énergétique résiduel est appliqué afin d'estimer les sources d'énergies primaires utilisées pour la génération d'électricité. L'énergie estimée provenant des bâtiments possédés dont Fédérale Assurance n'a pas pu mesurer la consommation énergétique est considérée comme de l'électricité, reflétant donc le mix résiduel énergétique national.

L'unique énergie fossile consommée par Fédérale Assurance dans ses bâtiments est le gaz naturel. Du diesel et de l'essence sont également consommés par l'utilisation de voitures thermiques ou hybrides. L'énergie nucléaire et les énergies renouvelables sont également utilisées pour approvisionner les bâtiments et les voitures en électricité.

Emissions de gaz à effet de serre

La consommation d'énergie est la base du calcul des émissions de gaz à effet de serre. A cette consommation s'ajoute l'évaporation de liquide réfrigérants des climatiseurs des bâtiments. Cette dernière est estimée sur la base des recharges de ces liquides effectuées lors de l'exercice couvert. Lors de l'année 2024, aucune recharge n'a été nécessaire, expliquant un total de zéro (0) kilo d'équivalent CO2 provenant des liquides réfrigérants.

Les émissions brutes de GES de Fédérale Assurance de scope 1 lors de l'exercice 2024 sont de 615,98 tonnes métriques d'équivalent CO2 pour le contrôle opérationnel et financier. De ces tonnes équivalent CO2, aucune (0,00%) ne provient de systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission. Les émissions brutes de GES de Fédérale Assurance de scope 2 lors de l'exercice 2024, basées sur la localisation, sont de 4.824,72 tonnes métriques d'équivalent CO2 et de 7.948,72 tonnes métriques basées sur le marché.

Emission scope 1 et 2 pour le Groupe consolidé et les autres activités sur lequel Fédérale Assurance exerce un contrôle opérationnel (E1-6)

	Emissions du Groupe consolidé [tonnes de CO2eq]	Emissions d'autres activités sur lequel Fédérale Assurance exerce un contrôle opérationnel [tonnes de CO2eq]
Scope 1	158,82	457,16
Scope 2 – basé sur la localisation	4752,92	71,81

Scope 2 – basé sur le marché	7853,14	95,57
------------------------------	----------------	--------------

De l'ensemble du scope 1 de GES calculé, 158,82 tonnes métriques d'équivalent CO₂ proviennent du Groupe comptable consolidé. Parallèlement 4.752,92 tonnes métriques d'équivalent CO₂ du scope 2 basé sur la localisation de GES calculé provient du même Groupe.

Les 457,16 tonnes métriques d'équivalent CO₂ restant du scope 1 et les 71,81 tonnes métriques d'équivalent CO₂ du scope 2 proviennent d'accords contractuels non consolidés conférant le contrôle des opérations à Fédérale Assurance. Il s'agit notamment de contrat de leasing automobiles et de contrats de location d'immeubles n'appartenant pas au consortium.

Comme précédemment mentionné, la première source de GES dans le scope 1 et 2 de Fédérale Assurance est son parc immobilier. Ces actifs immobiliers impactent le scope 1 par l'utilisation d'énergie pour chauffer ces bâtiments ainsi que par l'utilisation de matière réfrigérantes pour le refroidissement par air conditionné. Ces bâtiments participent également au scope 2 par leur consommation d'électricité et d'énergie fournies par des tiers.

Les voitures participent également aux deux scopes. Si elles utilisent de l'électricité, elles participent au scope 2, si elles utilisent du diesel ou de l'essence, leurs émissions sont catégorisées dans le scope 1.

L'intensité des émissions de GES basé sur le marché pour l'exercice 2024 est de 8 564,70/42,7 tonnes métriques d'équivalent CO₂ par million d'euros de résultat net. L'intensité des émissions de GES basé sur la localisation pour l'exercice 2024 est de 5 440,71/42,7 tonnes métriques d'équivalent CO₂ par million d'euros de résultat net. Cette intensité est calculée en utilisant les émissions totales de GES et le résultat net 2024 de 42,7 millions d'euros.

Note méthodologique :

L'approche de Fédérale Assurance pour le calcul de ces émissions de GES liés à ses bâtiments vise à obtenir les informations les plus précises sur les bâtiments et leurs utilisations. Si la consommation énergétique n'est pas directement disponible, celle-ci est estimée en utilisant la surface du bâtiment ainsi que l'utilisation quotidienne de celui-ci. Fédérale Assurance n'est pas en mesure d'estimer les émissions liées aux espaces communs des bâtiments possédés. De plus, lorsqu'un bâtiment a été vendu au cours de l'exercice 2024, l'entièreté de ses émissions est incluse dans le rapport si la date précise de vente n'est pas disponible.

2.2. Les considérations relatives au changement climatique dans les activités de gestion d'actifs et les produits de Fédérale Assurance

Fédérale Assurance est consciente qu'elle dispose de leviers importants pour contribuer à la création d'un monde plus juste et plus durable. Parmi ces leviers, ses investissements et les produits qu'elle offre à ses clients jouent un rôle central. En tant qu'acteur financier, Fédérale Assurance investit ses fonds de manière responsable et prudente, en les orientant notamment

vers des projets durables. Fédérale Assurance fait usage de son pouvoir d'investissement pour sensibiliser le marché aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance. A travers ses produits d'assurances vie et non-vie, Fédérale Assurance propose des solutions durables à ses clients.

2.2.1. Gestion des actifs de Fédérale Assurance

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, Fédérale Assurance dispose de politiques qui intègrent des considérations ESG. Ces politiques visent à traiter les impacts, risques et opportunités associés aux décisions d'investissement. La manière dont les IROs sont identifiés, mesurés et gérés est décrite dans la section [IRO-1] et les IROs matériels sont décrits dans la section [SBM-3] du présent rapport. Le niveau hiérarchique le plus élevé dans l'organisation de l'entreprise qui est responsable de la mise en œuvre de ces politiques est le Chief Financial Officer de Fédérale Assurance. L'intégration des éléments en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation des organes de gouvernance de Fédérale Assurance est décrite dans la section [GOV-3].

Politique d'engagement actionnariale

La politique d'engagement actionnariale joue un rôle clé en définissant la manière dont l'entreprise :

- Assure le suivi des sociétés détenues sur des questions telles que la stratégie, les performances financières et non financières, ainsi que le risque, la structure du capital, l'impact social et environnemental et la gouvernance d'entreprise ;
- Interagit avec les sociétés détenues ;
- Exerce les droits de vote et d'autres droits attachés aux actions ;
- Coopère avec les autres actionnaires lors des assemblées générales ;
- Gère les conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à son engagement à l'égard de ces sociétés, notamment dans les cas où elle a d'importantes relations commerciales avec ces sociétés ;
- Publie et revoit la politique d'engagement.

Politique d'investissement ESG

Bien que Fédérale Assurance ne soit actuellement pas signataire, le Groupe applique les dix principes du UN Global Compact dans sa politique d'investissement. Ces dix principes émanant des Nations Unies sont catégorisés en quatre groupes :

Droits de l'homme

1. Les entreprises devraient soutenir et respecter la protection des droits de l'Homme.
2. Les entreprises doivent s'assurer qu'elles ne sont pas complices d'un non-respect des droits de l'Homme.

Travail

3. Les entreprises devraient respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective.
4. Les entreprises doivent s'assurer de l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire.
5. Les entreprises doivent s'assurer de l'abolition effective du travail des enfants.
6. Les entreprises doivent s'assurer de l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises devraient soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux.
8. Les entreprises devraient prendre des initiatives visant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.
9. Les entreprises devraient encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption

10. Les entreprises devraient œuvrer contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la corruption sous forme de pots-de-vin.

Ces principes, qui couvrent des domaines variés, sont appliqués aux investissements de l'entreprise, tant dans son fonds d'investissement principal que dans ses fonds de la branche 23 en gestion propre. Grâce à une liste de contrôle dynamique, Fédérale Assurance exclut les investissements dans certaines activités, telles que celles contribuant à la pollution, au gaspillage de l'eau, au changement climatique, ou perturbant la paix mondiale.

La liste de contrôle comprend également des critères additionnels, tels que la liste d'exclusion de la Banque mondiale et de la Coopération Financière Internationale, l'exclusion d'investissements dans des paradis fiscaux, dans des pays ne respectant pas les droits de l'Homme, ou dans des pays soumis à de graves sanctions internationales. De plus, les titres pour lesquels il existe une notation ESG doivent obtenir une notation de risque conforme. Les entreprises ayant un score de risque ESG « Sévère », ne sont pas conformes et sont exclues des investissements de Fédérale Assurance.

Pour assurer la conformité avec les meilleures pratiques, Fédérale Assurance s'appuie notamment sur des cadres de référence internationaux pour effectuer les exclusions précitées dans l'investissement de ses capitaux. Ces normes guident l'entreprise dans l'évaluation et la gestion des impacts négatifs potentiels de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et complètent les politiques adoptées pour gérer les considérations de durabilité.

Fonds de pension norvégien : Le fonds de pension norvégien est le plus grand fonds de pension au monde, avec plus de 1 200 milliards d'euros sous gestion. Ce fonds a établi une liste d'exclusion des entreprises, basée sur les recommandations du conseil d'éthique du gouvernement norvégien et sur ses propres normes concernant les droits de l'homme, le changement climatique, la gestion de l'eau, la lutte contre la corruption, la durabilité des océans, la transparence, la biodiversité et les écosystèmes. Les entreprises figurant sur cette liste d'exclusion sont exclues du portefeuille et de l'univers d'investissement.

Métriques et cibles

Une période de transition du portefeuille étant prévue, Fédérale Assurance s'impose une limite minimale de 95% de conformité à sa politique d'exclusion. Cette limite est fixée sur la base des données transmises par le fournisseur externe pour l'évaluation du portefeuille d'investissement selon les critères de durabilité. Cet objectif de conformité a été atteint au cours de l'année 2024. Fédérale Assurance s'efforce d'obtenir les informations minimales nécessaires, même pour certains actifs, comme les actifs non cotés ou l'immobilier, pour lesquels les données quantitatives peuvent être insuffisantes.

2.2.2. Produits de Fédérale Assurance

Fédérale Assurance veille à intégrer des considérations de durabilité dans le développement de ses solutions d'assurance, tant pour les produits vie que non-vie, afin de promouvoir la durabilité et de répondre aux attentes de ses parties prenantes, tout en respectant les exigences de conformité. Les produits sont en adéquation avec les politiques d'investissement de l'entreprise, garantissant ainsi leur alignement avec les engagements en matière de durabilité. À ce stade, l'entreprise ne dispose pas de politique formelle en matière de durabilité pour ses produits d'assurance, mais elle a mis en place une politique d'application d'éléments en matière de durabilité dans ses produits. Par ailleurs, Fédérale Assurance a intégré des éléments en matière de durabilité concrets durant l'exercice 2024.

Politique d'application d'éléments en matière de durabilité dans ses produits

Dans le cadre de la « Product Oversight Governance (POG) », Fédérale Assurance intègre des considérations de durabilité à chaque étape du cycle de vie des produits vie et non-vie, de l'idée à la conception, en passant par le suivi et l'évaluation.

- Idéation : déterminer si un profil de durabilité est pertinent pour le produit, en consultation avec le responsable ESG et le service financier.
- Conception : déterminer et tester le profil de durabilité du produit.
- Suivi et évaluation : analyser les critères qualitatifs et quantitatifs afin d'apporter des ajustements possibles, y compris des améliorations au profil de durabilité.
- Évaluation périodique des produits : évaluer si le profil de durabilité du produit répond aux objectifs de durabilité des clients. Les produits qui ne répondent pas aux objectifs de durabilité peuvent être modifiés ou abandonnés.

Cette approche permet à Fédérale Assurance de vérifier, lors du développement d'un nouveau produit ou lors de la modification substantielle d'un produit existant, que les aspects de durabilité sont pris en compte et de mesurer l'impact du produit en termes de durabilité.

Produits d'assurance vie et non vie

Les décisions d'investissement de l'entreprise influencent directement la conception et le développement de ses produits, garantissant ainsi qu'ils soient alignés avec les considérations de durabilité et les engagements pris dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Fédérale Assurance propose un produit d'assurance vie catégorisé article 8 sous la Sustainable Finance Disclosure Regulation. Cette catégorisation signifie que l'entreprise dispose d'un produit promouvant des investissements ou des projets présentant des caractéristiques environnementales et sociales, ainsi qu'une bonne gouvernance. Il s'agit du produit Safe Life distribué par son partenaire, VDK.

Fédérale Assurance développe également des produits d'assurance non-vie qui intègrent des considérations de durabilité. Ces produits visent à répondre aux besoins des clients tout en respectant les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise. Ainsi, pour son produit Auto, une réduction de 15% est octroyée sur le tarif RC et Omnium de base pour les voitures à usage de tourisme et d'affaires si le véhicule est électrique ou hybride. Pour le produit Multirisk Habitation, les panneaux solaires photovoltaïques et les systèmes de chauffage avec pompe à chaleur ne sont pas pris en compte dans le capital à assurer et n'ont donc pas d'impact sur la prime.

Fédérale Assurance reste déterminée à poursuivre ses efforts en matière de durabilité, en adaptant continuellement ses produits pour répondre aux attentes de ses parties prenantes et aux exigences réglementaires.

2.3. Fédérale Assurance et le secteur de l'immobilier

Fédérale Assurance, dans le domaine de la gestion d'actifs, se distingue par son engagement particulier envers le secteur immobilier. Les placements immobiliers se différencient des autres classes d'actifs par deux critères ESG essentiels. Ils ont d'une part un horizon d'investissement à long terme, ce qui est important, car les enjeux ESG sont plus significatifs sur une période prolongée. D'autre part, de nombreux aspects ESG se manifestent à l'échelle locale, notamment à travers des phénomènes météorologiques extrêmes, le stress hydrique et les relations avec les communautés locales. Ainsi, les investissements immobiliers directs sont intrinsèquement liés à une situation géographique spécifique. Il est donc essentiel d'adopter une approche systématique et réfléchie pour identifier et gérer les aspects ESG au sein du portefeuille, non seulement pour atténuer les risques, mais aussi pour préserver et créer de la valeur sur le long terme. Fédérale Assurance reconnaît l'importance de son rôle dans le secteur immobilier, non seulement en tant qu'investisseur, mais aussi en tant qu'acteur clé dans la promotion de pratiques durables.

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement immobilier, Fédérale Assurance s'appuie sur une politique visant à gérer les enjeux de durabilité associés à ses placements immobiliers. Cette politique vise à traiter les impacts, risques et opportunités associés aux décisions d'investissement immobiliers. La manière dont les IROs sont identifiés, mesurés et gérés est décrite dans la section [IRO-1] et les IROs matériels identifiés sont décrits dans la section [SBM-3] du présent rapport. Le niveau hiérarchique le plus élevé dans l'organisation de l'entreprise qui est responsable de la mise en œuvre de la politique d'investissement est le CFO. L'intégration

des éléments en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation des organes de gouvernance de Fédérale Assurance est décrite dans la section [GOV-3].

Dans sa politique d'investissement, Fédérale Assurance a mis en place un processus d'investissement immobilier visant à gérer les enjeux de durabilité associés à ses actifs. Ce processus comprend plusieurs étapes clés :

1. Identification de l'investissement

Cette première phase consiste à identifier les enjeux ESG majeurs à travers les processus de *screening* et d'audit préalables (*due diligence*). Elle inclut également la planification de rénovations majeures et de nouveaux projets de développement.

Fédérale Assurance veille à analyser en profondeur les aspects ESG liés à l'acquisition ou à la gestion des bâtiments existants. Si l'approche ESG reflète les engagements et les convictions de l'entreprise, cette phase consiste à évaluer les améliorations potentielles, à identifier les problèmes passés et à examiner l'impact des tendances ESG, telles que l'évolution de la nature des inondations ou des normes d'efficacité énergétique. Il est également crucial de prendre en compte l'impact que les nouveaux actifs auront sur les objectifs ESG fixés par les investisseurs.

Pour les nouveaux projets, Fédérale Assurance s'engage à respecter des normes ESG plus strictes. Les critères ESG doivent être intégrés dès la phase de conception, permettant d'inclure des éléments offrant de meilleures performances, tels que des isolants économes en énergie. Cela augmente également la probabilité d'ajouter des éléments optionnels favorisant la durabilité, comme la collecte des eaux de pluie et les énergies renouvelables. En intégrant ces considérations dès le départ, l'entreprise s'assure que ses nouveaux actifs contribuent positivement à ses objectifs de durabilité.

Avant tout investissement, une analyse approfondie des aspects ESG est réalisée, incluant des audits énergétiques et des évaluations de l'impact environnemental. Cette diligence raisonnable permet d'identifier les opportunités d'amélioration et de minimiser les risques associés.

2. Décision d'investissement

Les enjeux ESG identifiés sont communiqués au comité d'investissement, qui évalue leur impact sur la valorisation de l'actif.

3. Détention

L'intégration des enjeux ESG se poursuit dans la gestion de l'actif, en tenant compte des prestations réalisées par les gestionnaires immobiliers externes ainsi que des engagements pris auprès des locataires.

4. Cession

Enfin, la prise en compte des critères ESG tout au long du processus peut contribuer à générer de la valeur lors de la cession de l'actif.

En 2024, Fédérale Assurance a mis en œuvre des actions concrètes pour optimiser son parc immobilier et réduire son empreinte carbone.

Fédérale Assurance a entrepris une évaluation approfondie de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses biens immobiliers. Cette initiative vise à quantifier l'impact environnemental de son portefeuille immobilier et à identifier les opportunités d'amélioration en matière de durabilité.

Parallèlement, Fédérale Assurance a pour objectif à long terme d'effectuer une évaluation complète des performances énergétiques des bâtiments (PEB) de son parc immobilier. En 2024, l'entreprise a commencé cette évaluation et prévoit de poursuivre ce processus jusqu'à son achèvement.

Les données recueillies lors de ces évaluations permettront de définir des objectifs clairs et mesurables pour la réduction des émissions de GES et l'optimisation de l'efficacité énergétique. En intégrant ces évaluations, Fédérale Assurance pourra suivre ses progrès, ajuster ses stratégies en conséquence et renforcer son engagement envers la durabilité et la performance environnementale. Pour l'exercice de 2024, Fédérale Assurance n'a pas encore établi de métriques et cibles en matière de durabilité dans ses investissements immobiliers.

Fédérale Assurance s'engage à poursuivre ses efforts en matière de durabilité dans le secteur immobilier, en intégrant les principes ESG dans toutes ses décisions d'investissement. Grâce à une approche proactive et systématique, l'entreprise vise à renforcer la résilience et la valeur de ses actifs tout en contribuant à un avenir plus durable.

2.4. Notre alignement avec la taxonomie européenne

Le règlement sur la taxonomie de l'union européenne (règlement (UE) 2020/852) sert de cadre de référence dans la définition des activités durables. Elle comporte six objectifs principaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Les entreprises sujettes à la directive sur le rapportage de l'information de durabilité (Corporate Sustainability Reporting Directive) publient des informations sur les activités économiques durables selon une classification définie.

L'adaptation à la taxonomie se fait de manière progressive

Pour l'heure, Fédérale Assurance publie son niveau d'éligibilité et d'alignement dans la mesure des données disponibles, ce tant pour les investissements que pour les activités de souscription des activités non-vie et pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, en tenant compte des tableaux et indications du règlement taxonomie et des actes délégués adoptés par la Commission européenne.

Les données publiées par l'ensemble des parties prenantes et sur lesquelles nous nous basons, notamment dans la déclaration liée à nos investissements, n'incluaient, en 2024, pas encore tous les éléments repris dans les tableaux issus de l'adoption des règlements délégués adoptés en exécution du règlement taxonomie (modifiant et complétant les règlements délégués existants). Ainsi, le rapportage sur certains des objectifs précités n'était pas requis (en particulier : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes).

Un rapportage plus complet tant par les entités non financières que financières interviendra, à partir de 2025, au fur et à mesure et permettra à Fédérale Assurance d'affiner sa déclaration en parallèle au futur développement d'une stratégie liée à la taxonomie eu égard à nos produits et à nos investissements éligibles et alignés. Fédérale Assurance est consciente de l'importance que la taxonomie revêt et de son intégration nécessaire dans notre stratégie globale en matière de durabilité.

A. Investissements

Les investissements totaux de Fédérale Assurance représentent un montant de 2,958 milliards €. Fédérale Assurance est présente, en termes d'investissements, dans les fonds des administrations centrales, des banques centrales et des émetteurs supranationaux à concurrence d'un montant de 1,271 milliard €. Cette présence importante, à hauteur de plus d'un tiers des investissements de Fédérale Assurance, n'est pas reflétée dans l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie qui exclut ces investissements du calcul.

Au niveau des investissements qui ne sont pas exclus du règlement taxonomie, un montant de 1,687 milliards € entre donc en ligne de compte.

	Exposition milliard €	%
Total des actifs	2,960	100.0%
Exposition sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux	1,266	42.8%
Total des actifs couverts	1,694	57.2%

Pour déterminer le degré d'éligibilité et d'alignement, Fédérale Assurance se base sur le reporting établi par une société spécialisée sans qu'un audit ne soit fait auprès des entreprises déclarantes.

Actuellement, Fédérale Assurance est, pour ses investissements, dépendante de ce rapportage qui est lié à la quantité et la qualité des données accessibles et fournies.

Le rapportage est essentiellement basé sur l'analyse des rapports non financiers des entités dans lesquelles nous avons investi ainsi que de certaines estimations.

Le tableau A en Annexe A reprend les investissements qui sont inclus dans la taxonomie et pour lesquels les entreprises dans lesquelles nous avons investi ont déclaré une éligibilité et un alignement à la taxonomie. Les estimations sont explicitées mais ne sont pas incluses dans le tableau.

Au sens du Tableau A, il est précisé que:

- Valeur en EUR ;
- KPI = Valeur de tous les investissements, hors entités souveraines ;
- Ratio de couverture = Valeur de tous les investissements, à l'exclusion des entités souveraines, divisée par la valeur totale de tous les investissements.

Au niveau des activités éligibles et alignées, il s'agit principalement d'investissements dans des entreprises actives dans le secteur immobilier, de l'équipement électrique et rendant des services d'utilité publique.

La valeur de tous les investissements (Q4 2024) qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts représente 1,56% (soit un montant de € 26.423.523,03) sur base du chiffre d'affaires et 0,96 % (soit un montant de € 16.260.629,55) sur base des dépenses d'investissement. En intégrant les estimations, ces pourcentages passent à 2,29% (soit un montant de € 38.788.376,75) sur base du chiffre d'affaires et à 1,18 % (soit un montant de € 19.987.023,83) sur base des dépenses d'investissement.

Le pourcentage d'actifs couverts par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion), à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines, s'élève à 57,23 % (soit un montant de € 1.693.815.579).

En ce qui concerne les éléments globaux et ceux du numérateur et du dénominateur repris dans le Tableau A, il y a lieu de préciser ce qui suit :

- La valeur pondérée est issue d'une pondération annuelle rapportée à 4 évaluations sur l'année (une par trimestre) ;
- Au niveau du dénominateur, Fédérale Assurance n'a pas investi dans des produits dérivés.
- Tant pour le numérateur que pour le dénominateur, nous ne disposons pas de données suffisamment précises pour distinguer la proportion des investissements dans des entités soumises aux articles 19bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE de celles qui n'y sont pas soumises (qu'elles soient européennes ou non) ou des autres contreparties, ni même quant aux informations sur les investissements pour lesquels le risque est supporté par le preneur.
- Au niveau du numérateur, nous ne disposons de données que pour l'absence de préjudice important (« DNSH ») couvrant l'« *Atténuation du changement climatique* » et « *Adaptation au changement climatique* ». Pour ces postes, nous ne disposons pas de données nous permettant de distinguer les activités transitoires et celles habilitantes. De plus, les produits dérivés et les expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis

de la directive 2013/34/UE sont exclues du numérateur des indicateurs clés de performance des entreprises financières.

La variation d'investissement éligible et alignée eu égard à l'exercice précédent s'explique principalement par les modalités et le contenu du rapportage et la non-disponibilité de certaines données.

B. Activités de souscription non-vie

La Commission Européenne a spécifiquement désigné des activités dans le cadre des assurances non-vie qui se qualifient comme durables sur le plan environnemental et participent à au moins un des six objectifs mentionnés précédemment.

Pour le volet souscription, la Taxonomy EU ne reconnaît actuellement comme éligibles que les primes relatives aux sinistres liés au climat.

Étant donné le business de Fédérale Assurance, des pourcentages pourraient donc être avancés pour les branches suivantes:

- Fire and other damage to property insurance ;
- Marine, aviation and transport insurance ;
- Other motor insurance.

Afin de déterminer ces pourcentages, l'historique des sinistres et leur proportion associée à des événements CatNat a été utilisé. En se basant sur les quatre dernières années d'observation, les pourcentages de charges sinistres *Cat* suivants sont obtenus :

- Fire and other damage to property insurance : 27,2% ;
- Other motor insurance : 5,1%.

Il est à noter qu'actuellement, il n'est malheureusement pas possible d'identifier les sinistres Marine dus à des événements CAT. A titre conservatoire, un pourcentage de 0% sera donc conservé.

Afin de valider les pourcentages, Fédérale Assurance s'est attardée sur les pourcentages affichés pour le business de souscription dans le secteur de l'assurance. Avec des pourcentages globaux allant de 1% à 47%, Fédérale Assurance considère être dans la norme, même si de tels écarts indiquent certainement des méthodes utilisées différentes mais aussi des business assez divers. Enfin, en analysant les contrats de réassurance, il est possible de constater que les rapports entre les primes des traités CatNat (+prix de rétention) et les primes originales fournissent des ratios comparables pour les 2 branches considérées (15,6% pour Fire et 5% pour Other Motor). Ces différents éléments confortent Fédérale Assurance quant aux pourcentages de leur activité pouvant être considérés comme éligibles.

En considérant les proportions de primes perçues (Q4 2023) pour ces Lobs et le montant total, un KPI Underwriting éligible de 8,7% est calculé pour Fédérale Assurance. Les chiffres sont repris dans le Tableau B en Annexe A.

C. Activités liées à l'énergie nucléaires et aux gaz fossiles

Fédérale Assurance n'a pas d'activité propre liée à l'énergie nucléaire et au gaz fossile.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

3. Informations sociales

3.1. Nos collaborateurs et collaboratrices

S1-1 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Les collaborateurs et collaboratrices sont la clé du succès de Fédérale Assurance. Ils représentent l'entreprise et travaillent quotidiennement pour sa réussite et délivrer les meilleurs services possibles. Ces objectifs ne peuvent être atteints si les membres du personnel ne se sentent pas impliqués envers Fédérale Assurance et ses clients. De leur bien-être dépend la réalisation des objectifs du Groupe.

Fédérale Assurance veille à offrir à chacun des membres de son personnel un cadre sûr dans lequel ils peuvent se sentir en sécurité et intégrés. La diversité et l'inclusion occupe une place centrale chez Fédérale Assurance. Cette sécurité passe par un traitement égal dès le recrutement. Fédérale Assurance recrute de manière proactive des individus ayant le potentiel de contribuer à la réalisation de ses objectifs et partageant les mêmes principes et valeurs.

Fédérale Assurance s'engage à respecter les droits de l'homme, y compris les processus et mécanismes de contrôle. Dans ses politiques liées aux effectifs de l'entreprise, Fédérale Assurance ne se réfère pas spécifiquement à des standards internationaux. De même, la Belgique adhère aux conventions de l'OIT et aux principes directeurs de l'OCDE, garantissant ainsi le respect des normes internationales du travail et des pratiques responsables des entreprises. Fédérale Assurance se conforme pleinement au droit belge et veille à ce que toutes ses activités soient conformes aux lois et règlements en vigueur en Belgique. Guidée par le droit belge, les droits de l'homme et les réglementations du travail, Fédérale Assurance interdit formellement le travail des enfants et le travail forcé dans toutes ses activités. Ces politiques, disponibles sur l'intranet, couvrent l'ensemble des membres du personnel de Fédérale Assurance, en ce compris les postes de cadres et de direction. La responsabilité de la mise en œuvre et de la bonne exécution de ces politiques incombe au directeur des ressources humaines. Les incidences, risques et opportunités importants liés aux effectifs de l'entreprise sont décrits dans la section [1.2. SBM-3]. Par ailleurs, les méthodes de dialogues et les principaux sujets de discussion avec les employés de Fédérale Assurance sont présentés dans la section [1.2. SBM-2] du présent rapport].

Emploi sûr

Fédérale Assurance s'engage à fournir un environnement de travail sûr et stable à l'ensemble de ses collaborateurs et collaboratrices. Des processus rigoureux sont appliqués pour garantir la sécurité de l'emploi, notamment en respectant les cadres légaux belges. Les contrats à durée indéterminée (CDI) sont privilégiés, afin d'assurer aux membres du personnel une sécurité professionnelle durable.

Durée du travail

Les réglementations en matière de durée légale du travail sont strictement respectées. Des mécanismes de suivi, en l'occurrence un système de pointage pour les employés, sont mis en place pour garantir que les horaires de travail n'excèdent pas les limites légales et pour prévenir

tout risque de surcharge. De plus, des pratiques flexibles sont promues, incluant le télétravail et l'adaptation des horaires, afin de mieux répondre aux besoins des membres du personnel.

Dans le cadre de son engagement à promouvoir un environnement de travail équilibré et respectueux du bien-être des employés, Fédérale Assurance veille à l'application stricte de la Convention Collective de Travail (CCT) du 22 novembre 2023 relative à la déconnexion dans le secteur des assurances. Cette convention a pour objectif de garantir un droit à la déconnexion pour tous les collaborateurs, en leur permettant de se déconnecter de leurs outils professionnels en dehors des horaires de travail convenus, sans pression ou répercussion.

La politique de Fédérale Assurance en matière de déconnexion s'inscrit dans une approche globale de la qualité de vie au travail, garantissant non seulement le respect des réglementations en vigueur, mais également la promotion d'un environnement sain et éthique pour tous les employés.

Salaires adéquats

Fédérale Assurance veille à offrir des rémunérations compétitives et conformes aux standards du marché et aux conventions collectives en vigueur, en l'occurrence, du secteur des assurances.

Les grilles salariales de Fédérale Assurance sont indexées annuellement pour garantir que les salaires soient équitables, conformes au marché et permettent à tous les membres de son personnel de subvenir à leurs besoins essentiels.

Fédérale Assurance reconnaît la diversité de ses employés sous toutes ses formes, y compris celles non liées à l'âge et au genre des employés. L'entreprise insiste sur la création d'un esprit de groupe et de solidarité. Un des moyens utilisés pour renforcer cet esprit se retrouve dans la politique de rémunération. Pour fixer le salaire des membres de son personnel, Fédérale Assurance utilise des barèmes mais uniquement pour la rémunération fixe. Dans le cadre de la convention collective de travail n° 90, couvrant l'ensemble des employés, Fédérale Assurance offre une rémunération variable dépendant de plusieurs indicateurs de performance de l'organisation, dont un indicateur ESG.

Dialogue social

Fédérale Assurance entretient un dialogue constant avec les représentants du personnel afin de maintenir des relations sociales harmonieuses. Des réunions régulières sont organisées entre la direction et les représentants syndicaux pour discuter des enjeux collectifs et identifier les solutions les plus adaptées aux besoins de l'entreprise et des salariés.

Liberté d'association et droits d'information, de consultation et de participation

Fédérale Assurance respecte et soutient la liberté d'association des travailleurs. Un conseil d'entreprise, un comité pour la prévention et la protection au travail et une délégation syndicale, dont les représentants ont été élus lors des élections sociales de mai 2024, sont actifs, permettant aux membres du personnel de s'informer, d'être consultés et de participer aux décisions qui les concernent. Ces instances jouent un rôle clé dans le dialogue social et contribuent à l'amélioration des conditions de travail.

Négociation collective

Fédérale Assurance est engagée dans des négociations collectives régulières avec les représentants syndicaux. Actuellement, 100% de son personnel est couvert par des conventions collectives, garantissant ainsi des conditions de travail et des avantages sociaux protégés.

Équilibre travail-vie privée

Fédérale Assurance reconnaît l'importance de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses employés. L'entreprise met en place des politiques de flexibilité telles que le télétravail, les horaires flexibles, et des dispositifs de congés adaptés (congés, crédits-temps, congés parentaux, etc.) pour permettre à chacun de concilier au mieux ses responsabilités personnelles et professionnelles.

Santé et sécurité

La santé et la sécurité au travail sont des priorités absolues pour Fédérale Assurance. Des politiques rigoureuses en matière de sécurité sont appliquées dans l'ensemble de ses opérations. Fédérale Assurance a mis en place un comité pour la prévention et la protection au travail, un conseiller en prévention est présent dans l'organisation et un service externe de prévention et de protection sont chargés de superviser les initiatives de prévention et d'amélioration continue. Une brochure reprenant les aspects de bien-être, de sécurité et de santé sera également mise à disposition de l'ensemble du personnel dès 2025. Une politique en matière de prévention d'usage de drogue et d'alcool est également disponible sur l'intranet et est reprise dans le règlement de travail de Fédérale Assurance.

Égalité entre les sexes et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale

Fédérale Assurance s'engage à promouvoir l'égalité des opportunités entre tous les individus, sans distinction de sexe, à tous les niveaux de responsabilité. L'entreprise s'assure que les rémunérations sont basées sur la valeur des compétences et des contributions, et non sur des critères discriminants. L'annexe 6 du règlement de travail de Fédérale Assurance reprend les dispositions de la convention collective de travail n°25 du 15 octobre 1975 relative à l'égalité de rémunération entre les travailleurs masculins et féminins. En 2024, Fédérale Assurance a signé l'engagement D&I d'Assuralia prévu au sein du secteur des Assurances ainsi que la Charte Wo.Men in Finance. Chez Fédérale Assurance, l'entreprise œuvre activement pour un environnement de travail qui favorise la diversité et l'inclusion. Actuellement, les femmes représentent 43% de l'effectif et 33,3% au niveau du comité de direction. C'est déjà une avancée positive, mais il y a toujours de la place pour l'amélioration. La signature de la Charte Wo.Men in Finance est donc une étape naturelle pour Fédérale Assurance.

Formation et développement des compétences

Fédérale Assurance investit dans le développement continu des compétences des membres de son personnel. Des programmes de formation sont disponibles, principalement via le secteur, pour permettre à chacun et chacune de se perfectionner dans son domaine et d'acquérir de nouvelles compétences tout au long de leur parcours professionnel. L'objectif est d'assurer une montée en compétence permanente, en alignement avec les besoins stratégiques de l'organisation et les aspirations individuelles.

Emploi et inclusion des personnes handicapées

Fédérale Assurance s'engage à créer un environnement de travail inclusif où les personnes en situation de handicap peuvent pleinement participer. Cela inclut des politiques actives de recrutement, l'adaptation des postes de travail, ainsi que des formations sur l'inclusion et la sensibilisation des équipes à l'avenir. L'objectif est de garantir une représentation équitable et un accès aux mêmes opportunités pour toutes et tous.

Mesures contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail

Fédérale Assurance adopte une politique stricte de tolérance zéro vis-à-vis de toute forme de violence, d'intimidation ou de harcèlement sur le lieu de travail. Un protocole de gestion des plaintes est disponible et précisé dans le règlement de travail, garantissant que toute situation signalée soit traitée avec rigueur et confidentialité. Ainsi, l'annexe 7 du règlement de travail reprend les mesures contre les risques psychosociaux, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Des formations à destination des personnes de confiance sont prévues annuellement afin de mettre à jour leurs connaissances.

Diversité

Fédérale Assurance reconnaît la valeur de la diversité sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de l'origine ethnique, de la culture, de la religion, de l'orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique personnelle. La diversité est un atout pour l'innovation et la performance, et l'entreprise s'efforce de créer un environnement inclusif où chaque personne est valorisée pour ses compétences et ses perspectives uniques. En 2024, Fédérale Assurance a signé l'engagement Diversity & Inclusion (D&I) d'Assuralia prévu au sein du secteur des Assurances ainsi que la Charte Wo.Men in Finance. Pour les années à venir, Fédérale Assurance prévoit de mettre en place un plan de diversité global avec l'aide de partenaires externes tels qu'Actiris.

Vie privée

La protection de la vie privée est un engagement fondamental pour Fédérale Assurance. L'entreprise garantit une gestion rigoureuse et confidentielle des données personnelles, conformément aux législations en vigueur telles que le RGPD, et veille à ce que chaque personne ait confiance dans la manière dont ses informations sont traitées au sein de l'organisation. Les procédures et politiques RGPD se trouvent sur l'intranet.

Politique de prévention des accidents du travail

Fédérale Assurance a mis en place une politique proactive de prévention des accidents du travail, basée sur des normes strictes en matière de santé et de sécurité. Un système de gestion est en place pour identifier les risques avec le conseiller en prévention et le service externe de prévention et de protection au travail, mettre en œuvre des actions correctives, et sensibiliser l'ensemble du personnel à la sécurité.

Politiques spécifiques visant à éliminer la discrimination

Fédérale Assurance s'engage à promouvoir une culture inclusive et à éliminer toute forme de discrimination, que ce soit sur la base de l'origine, de l'âge, du genre, de l'orientation sexuelle, de

la religion ou de tout autre motif. Des politiques anti-discrimination sont appliquées afin de garantir qu'elles soient respectées à tous les niveaux de l'entreprise.

Politiques spécifiques en matière d'inclusion et/ou d'action positive en faveur des groupes vulnérables

En 2024, Fédérale Assurance ne disposait pas de politique spécifique en matière d'inclusion et/ou d'action positive en faveur des groupes vulnérables. Toutefois, une action a été menée pour définir ces politiques en 2025 (voir infra).

S1-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de l'entreprise et leurs représentants

La perspective des travailleurs dans les décisions relatives aux sujets matériels et l'évaluation de l'engagement est communiquée et prise en considération par le comité de direction lors de la conduite des affaires de Fédérale Assurance. Conformément aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux réglementations locales/de l'UE, Fédérale Assurance démontre un respect et une conformité absolus au droit de ses employés de participer à la négociation collective et à la liberté d'association.

Les perspectives et retours des membres de l'équipe de Fédérale Assurance sont essentiels pour orienter les décisions. Les ressources humaines mènent annuellement des enquêtes de satisfaction et des sondages internes et analysent les données pour évaluer l'efficacité des initiatives menées. Fédérale Assurance ne dispose pas actuellement d'un moyen spécifique pour isoler les résultats des employés les plus vulnérables. Les résultats de ces consultations (par exemple, via les sondages Inspiring Insights Survey ou des indicateurs comme ceux de l'eNPS) sont pris en compte dans les décisions stratégiques, garantissant que les préoccupations des travailleurs influencent directement les améliorations apportées.

S1-3 Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Fédérale Assurance a mis en place des mécanismes clairs et accessibles sur l'intranet pour traiter les plaintes liées au travail, y compris celles relatives à la violence, au harcèlement, ou à d'autres formes d'injustice. Des personnes de confiance ont été désignées et reçoivent des formations régulières. Un processus de remédiation est décrit dans le règlement de travail, permettant aux membres de l'équipe de soumettre des plaintes en toute sécurité et confidentialité. Chaque cas est traité avec sérieux et donne lieu à une enquête approfondie afin de garantir une résolution juste et équitable. A ce stade, les plaintes reçues sont bien prises en compte et traitées, mais il n'existe pas encore de suivi formalisé de leur efficacité (indicateurs, évaluations, etc.).

En matière de lancement d'alerte, Fédérale Assurance se conforme aux dispositions de la loi sur la protection des personnes qui signalent des violations au droit de l'Union européenne ou au droit national constatées au sein d'une entité juridique du secteur privé du 28 novembre 2022. La procédure « Lanceurs d'alerte » est mentionnée à l'annexe XII du règlement de travail ainsi que sur l'intranet (Whistleblowing).

S1-4 Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches

Dans le cadre de sa démarche de conformité aux standards ESG et à la directive CSRD, Fédérale Assurance veille à donner de la transparence au sujet de ses actions et de sa stratégie en matière de ressources humaines. Cette section présente les actions clés menées au cours de l'exercice 2024 et celles planifiées pour l'avenir. Elle expose les résultats attendus et précise les contextes dans lesquels ces initiatives seront mises en œuvre. L'objectif est de fournir une vision claire des horizons temporels dans lesquels Fédérale Assurance vise à réaliser chaque action stratégique, contribuant ainsi à ses engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale. À ce stade, certaines actions ne sont pas encore associées à des cibles spécifiques (S1-5). Cependant, leur mise en œuvre et leur suivi feront l'objet d'une évaluation continue afin d'assurer leur pertinence et leur efficacité. A ces fins, Fédérale Assurance s'appuie sur des enquêtes de satisfaction du personnel pour évaluer l'efficacité de ses initiatives et identifier les pistes d'amélioration. Un dialogue ouvert avec le personnel permet de suivre l'évolution de la satisfaction et du bien-être au travail.

Initiatives 2024 - Conditions de travail et égalité de traitement

Fédérale Assurance place le bien-être des employés au cœur de son engagement social. Les actions entreprises incluent la sécurité de l'emploi, la promotion de l'équilibre vie professionnelle-vie privée et la garantie d'une rémunération équitable.

Élections sociales 2024

L'organisation encourage un dialogue social constructif à travers des élections organisées en mai 2024. Ces élections visent à promouvoir la liberté d'association et à renforcer la présence d'un conseil d'entreprise, du comité de prévention et de protection au travail et de la délégation syndicales. Cela permet dès lors aux membres du personnel de participer activement aux décisions impactant leur quotidien professionnel.

Santé, sécurité et bien-être

Communication sur la santé, la sécurité et le bien-être

En 2024, une brochure a été créée et diffusée auprès de l'ensemble du personnel, fournissant des conseils concrets sur les bonnes pratiques de sécurité et les ressources internes disponibles. Afin de sensibiliser l'ensemble des membres du personnel aux aspects liés à santé (e.g. prévention), sécurité et bien-être au travail, une stratégie de communication réfléchie a été conçue et sera mise en œuvre dès 2025.

Sécurité au travail

Pour assurer des conditions de travail ne causant aucun dommage à ses employés, Fédérale Assurance a organisé en 2024 des évaluations ergonomiques des postes de travail. La formation des secouristes internes et des équipiers d'intervention a également été intensifiée. Enfin, pour les collaborateurs exerçant une fonction à risque tels que les techniciens se rendant en des lieux

externes à l'organisation, Fédérale Assurance a appliqué une surveillance médicale annuelle permettant de déceler un problème de santé au plus vite et ainsi, de pouvoir y remédier le cas échéant.

Promotion du bien-être

Des campagnes annuelles de vaccination contre la grippe et de dépistage du cancer sont mises en place, afin de promouvoir une communauté saine et résiliente au sein de l'organisation.

Politique de bien-être et rétention des talents

Fédérale Assurance a remanié en 2024 son enquête de satisfaction des employés, mettant l'accent sur le bien-être et le bonheur au travail. Des initiatives ciblées ont été mise en œuvre pour répondre aux préoccupations.

Conseiller en Prévention Interne (CPI)

Depuis septembre 2024, un membre du personnel dédie vingt pourcents de son temps au bien-être au travail. Son rôle est de veiller au respect des normes de sécurité et de santé et d'accompagner les équipes dans leurs démarches de prévention des risques. Ce membre du personnel a démarré sa formation de conseiller en prévention de niveau 2 au sein du réseau agréé ETICS.

Télétravail

Une politique de télétravail structurelle permet aux employés de Fédérale Assurance de prester plusieurs jours de télétravail par semaine.

Dialogue social - implication et retour des employés

Des canaux de communication interne tel l'intranet F-news, des newsletters ou des podcasts permettent de maintenir un dialogue ouvert et transparent avec les employés. Afin de recevoir un retour d'information de ses effectifs, Fédérale Assurance a lancé en 2024 des initiatives telles que l'« Enquête Insights » et des sessions de feedback mensuelles permettant d'améliorer continuellement l'environnement de travail.

Activités d'engagement

En 2024, des activités d'entreprise telles que le Family Day, des semaines thématiques, des Afterworks trimestriels, la Mobility Week, etc. ont permis de renforcer la collaboration et la cohésion sociale.

Formation et développement

Programmes de formation

En 2024, Fédérale Assurance a mené le programme « Insight », axé sur les dynamiques interpersonnelles, pour favoriser la cohésion d'équipe. Des formations de gestion du stress, de résilience et de leadership ont également été au cœur de la stratégie de formation.

Mentorat

Le programme de mentorat lancé en 2023 a été poursuivi en 2024. Il facilite l'intégration des nouveaux collaborateurs et renforce le transfert des connaissances.

Leadership

Un parcours de leadership intensif de six modules a été lancé en 2024 pour soutenir la croissance des leaders. L'objectif est de stimuler une culture de croissance, de collaboration transversale et de connexion, tout en mettant l'accent sur la prise de responsabilités, l'importance d'une relation de confiance, l'efficacité opérationnelle et la prévention du burn-out.

Accueil des nouveaux membres du personnel

Fédérale Assurance organise des lunchs trimestriels pour les nouveaux arrivants, des journées d'accueil et le programme "Federale Discovery Days" pour renforcer la cohésion sociale et l'engagement des nouveaux collaborateurs. Un plan d'intégration personnalisé est également conçu par les Human Resource Business Partners (HRBP) en collaboration avec les responsables d'équipe afin d'assurer une organisation optimale des premières semaines suivant l'onboarding des nouveaux collaborateurs.

Egalité de traitement

Fédérale Assurance vise à réduire les disparités de traitement et à garantir à chacun un environnement de travail équitable et respectueux.

Diversité et inclusion

En 2024, un groupe de travail s'est réuni pour réfléchir à la mise en œuvre de procédures spécifiques visant à prévenir, atténuer et corriger les discriminations, ainsi qu'à favoriser la diversité et l'inclusion en général de l'entreprise. L'entreprise prévoit de formaliser ces procédures en 2025.

En 2024, Fédérale Assurance a adhéré au plan « Diversity & Inclusion » d'Assuralia en tant que "Newbie" et à la Charte « Wo.Men in Finance », renforçant son engagement pour la transparence et la diversité dans le secteur financier. Ces engagements illustrent la volonté de Fédérale Assurance d'encourager l'égalité des chances, la parité et l'inclusion dans l'entreprise et au sein du secteur. En cocréation avec Actiris, l'objectif de Fédérale Assurance est d'obtenir le label diversité « Newbie » d'ici 2026.

Active Ageing

Fédérale Assurance a réinstauré un système de mentorat impliquant 35 volontaires pour accompagner les nouveaux arrivants. Cette initiative a pour objectif de former des binômes entre les nouveaux membres du personnel et des collègues expérimentés, dans le but de transmettre les valeurs et méthodes de travail de Fédérale Assurance. Par ailleurs, un plan d'emploi pour les travailleurs âgés est en cours de négociation et devrait être mis en œuvre en 2025. Enfin, une brochure "Valoriser l'expérience : parcours et perspectives" a été élaborée pour permettre un aménagement de la carrière des membres du personnel les plus expérimentés.

S1-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

S1-6_01 — Caractéristiques des salariés de l'entreprise	31/12/2024
Nombre de salariés (ETP)	700,65
Nombre de salariées femmes (ETP)	320,15
Nombre de salariés hommes (ETP)	380,50
Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise (ETP)	64,60
Taux de rotation des salariés	9,22%

S1-6_02 — Caractéristiques des salariés de l'entreprise	31/12/2024		
	Femmes	Hommes	Total
Contrat de travail à durée déterminée (ETP)	1,00	1,00	2,00
Contrat de travail à durée indéterminée (ETP)	319,15	379,50	698,65
Salariés au nombre d'heures non garanti (ETP)	0,00	0,00	0,00
Total	320,15	380,50	700,65

L'ensemble des employés de Fédérale Assurance est basé en Belgique.

S1-7 Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise

S1-7 — Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise	31/12/2024
Nombre total de personnes externes	92

S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social

S1-8 — Couverture des négociations collectives et dialogue social	31/12/2024
Pourcentage de tous les salariés couverts par des conventions collectives	100%
Pourcentage global de salariés couverts par les représentants des travailleurs	100%

Fédérale Assurance n'exerce aucune activité dans d'autres pays de l'EEA en ce qui concerne les accords de négociation collective.

S1-9 Métriques de diversité

S1-9_01 — Métriques de diversité - Répartition au niveau de l'encadrement supérieur	31/12/2024
Nombre de femmes (ETP)	15,60
Nombre d'hommes (ETP)	44,60
Pourcentage de femmes	25,91%
Pourcentage d'hommes	74,09%

S1-9_02 — Métriques de diversité - Répartition des salariés par tranche d'âge	31/12/2024
Salariés de moins de 30 ans (ETP)	47,60
Salariés de 30-50 ans (ETP)	355,20
Salariés de plus de 50 ans (ETP)	297,85
Pourcentage de salariés de moins de 30 ans	6,79%
Pourcentage de salariés de 30-50 ans (ETP)	50,70%
Pourcentage de salariés de plus de 50 ans (ETP)	42,51%

S1-10 Salaires décents

Tous les salariés de Fédérale Assurance perçoivent un salaire conforme aux indices de référence applicables, incluant au minimum le revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMMGM) belge et les barèmes minimaux définis par la Commission Paritaire compétente.

S1-11 Protection sociale

Tous les salariés de Fédérale Assurance sont couverts par une protection sociale contre une perte de revenus dus à l'un des événements majeurs de la vie suivants : maladie, chômage, accident du travail, congé parental et départ à la retraite.

S1-13 Métriques de la formation et du développement des compétences

S1-13_01 — Métriques de la formation et du développement des compétences	Année 2024
Pourcentage de salariés qui ont participé à des évaluations régulières du rendement et du perfectionnement professionnel	82%
Pourcentage de femmes	87%
Pourcentage d'hommes	78%

S1-13_02 — Métriques de la formation et du développement des compétences	Année 2024
Nombre moyen d'heures de formation par personne pour les salariés	19,99
Nombre moyen d'heures de formation pour les femmes	14,67
Nombre moyen d'heures de formation pour les hommes	24,46

S1-14 Métriques de santé et de sécurité

S1-14 — Métriques de santé et de sécurité	Année 2024
Pourcentage des effectifs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité	100%
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels du personnel de Fédérale Assurance	0
Nombre d'accidents du travail comptabilisables	7
Taux d'accidents du travail comptabilisables	6,17
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables	3

Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé	167
--	-----

S1-15 Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

S1-15 — Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Année 2024
Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux	100,00%
Pourcentage d'hommes ayant pris des congés familiaux	8,75%
Pourcentage de femmes ayant pris des congés familiaux	18,98%

S1-16 Métriques de rémunération

S1-16 — Métriques de rémunération	31/12/2024
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	28,97%
Ratio de rémunération total	4,00

Note méthodologique: la métrique « ratio de rémunération total » a été calculée par proxy de la manière suivante : rémunération annuelle totale de la personne la plus payée parmi les trois entités reprise dans le calcul (Fédérale Assurance, BDM, Optimco) divisée par la moyenne pondérée de la rémunération annuelle totale médiane des salariés de chaque entité.

3.2. Innovation et digitalisation

L'innovation et la digitalisation sont au cœur de la stratégie de Fédérale Assurance.

En 2024, plusieurs initiatives ont été mises en place par le département marketing pour améliorer l'expérience digitale des clients et l'assistance en ligne. Ces initiatives couvrent les activités de Fédérale Assurance ainsi que ses parties prenantes telles que ses clients et ont été mise en œuvre en 2024.

Les clients et prospects peuvent désormais effectuer des demandes d'information et de rendez-vous via des formulaires en ligne, facilitant ainsi leur interaction avec l'entreprise.

L'outil « Check-up Assurances » a été amélioré pour permettre aux utilisateurs de réaliser un pré-check-up en quelques minutes, avec la possibilité de prendre rendez-vous pour un examen approfondi de leur portefeuille d'assurances. De plus, l'utilisation de l'outil Marketo permet aux abonnés des newsletters de personnaliser leurs contenus en fonction de leurs intérêts.

Fédérale Assurance a également intégré un système de gestion des courriers électroniques pour optimiser le traitement des demandes clients. Ces actions visent à répondre aux exigences digitales des clients, essentielles pour maintenir une image de marque positive et éviter la frustration liée à des services non accessibles en ligne.

Fédérale Assurance a aussi initié plusieurs projets informatiques dans le but de répondre à la digitalisation des procédures fiscales. En 2024, le projet « Digilex » a été lancé. Il permet

d'introduire par voie numérique les déclarations des droits et taxes divers à déposer par Fédérale Assurance.

En 2024, Fédérale Assurance n'avait pas encore formalisé de politique d'entreprise de digitalisation mais a identifié cette initiative comme prioritaire dans sa stratégie IT.

3.3. Cybersécurité et confidentialité des données

Dans un environnement numérique en constante évolution, Fédérale Assurance met en œuvre des mesures pour sécuriser ses systèmes d'information et garantir la confidentialité des données personnelles de ses parties prenantes.

3.3.1. Cybersécurité

La cybersécurité est un enjeu crucial pour Fédérale Assurance. La protection des informations sensibles, y compris celles des clients, employés et partenaires, est essentielle pour prévenir les incidents de sécurité et garantir la continuité des opérations. Fédérale Assurance a élaboré une politique de cybersécurité qui définit les mesures à respecter pour garantir la sécurité de ses systèmes d'informations. Cette politique s'aligne sur la norme ISO/IEC 27001 et s'applique à l'ensemble des employés et des actifs de l'entreprise. Le niveau hiérarchique le plus élevé dans l'entreprise qui est responsable de la mise en œuvre de cette politique est le Chief Technology Officer (CTO). Cette politique vise à mettre en place une gestion rapide et efficace des risques pour la sécurité de l'information, susceptibles d'avoir un impact majeur sur l'entreprise dans son ensemble.

Cette politique s'applique à l'ensemble du personnel, à tous les actifs, qu'ils soient informationnels ou techniques et à toutes les interactions avec des tiers impliqués dans la mise en œuvre des services et objectifs de Fédérale Assurance. Elle définit également des obligations de signalement, des voies de notification et des procédures d'intervention nécessaires pour faire face aux fuites d'informations, aux accès non autorisés ou autres incidents de sécurité de l'information, ainsi qu'aux tentatives susceptibles de conduire à de tels incidents. Les mesures à prendre lorsque le personnel de l'entreprise provoque un incident de sécurité de l'information sont définies, que ce soit volontairement ou par négligence.

Un plan d'intervention d'urgence appliqué aux systèmes d'information importants a été élaboré pour faire face à des risques tels qu'une défaillance majeure, une catastrophe ou une cyberattaque. Sur la base de ce plan, des formations et des exercices seront mis en place pour se préparer à toute défaillance d'un système d'information important.

Fédérale Assurance met en place plusieurs initiatives pour garantir la sécurité de ses systèmes et de ses données sensibles. Ces dernières sont conçues pour renforcer la protection des informations et assurer la continuité des opérations. Ces initiatives couvrent les activités de Fédérale Assurance ainsi que ses parties prenantes telles que ses clients et employés et ont été mise en œuvre en 2024.

Conformité aux réglementations : les réglementations en matière de sécurité des systèmes d'information sont suivies pour renforcer la protection des données et améliorer la sécurité des

systèmes. Cela contribue à réduire le risque de violations de données et à protéger la réputation de Fédérale Assurance.

Gestion des actifs informatiques : des principes de sécurité sont appliqués à la gestion des actifs informatiques pour assurer une meilleure protection contre le vol, l'accès non autorisé et les dommages physiques. Des politiques strictes de contrôle d'accès et d'authentification sont mises en place pour réduire le risque de violation des données sensibles.

Gestion des accès : les politiques de gestion des accès établissent les droits d'accès appropriés pour chaque utilisateur en fonction de leurs responsabilités. Elles définissent également les procédures de création, de modification et de suppression des comptes utilisateurs, tout en exigeant l'utilisation de mécanismes d'authentification forts.

Plan de continuité des activités : un plan de continuité des activités informatiques a été élaboré pour faire face aux situations d'urgence. Ce plan minimise les perturbations causées par des incidents majeurs et fournit des procédures détaillées pour la reprise rapide des activités critiques.

Gestion des risques : la gestion des risques identifie et évalue les risques auxquels Fédérale Assurance est exposée, permettant de prendre des mesures préventives et de réduire les impacts négatifs. Des audits garantissent la conformité aux réglementations et normes applicables.

Ces initiatives visent à renforcer la sécurité des systèmes d'information et à protéger les données sensibles de Fédérale Assurance, tout en assurant une réponse efficace aux incidents de sécurité.

En 2024, le projet « Themis » a permis de répondre à une série de ces problématiques et sera poursuivi dans les années futures.

À ce stade, Fédérale Assurance n'a pas encore établi de métriques et de cibles spécifiques pour évaluer l'efficacité de sa politique en matière de cybersécurité.

3.3.2. Confidentialité des données

Fédérale Assurance place ses clients au cœur de ses préoccupations en leur offrant des produits, services et conseils de qualité, tout en respectant leurs droits, notamment en matière de protection de leurs données personnelles. Cette volonté de protection s'étend non seulement aux données de ses clients, mais également à celles des employés, prospects, tiers, partenaires commerciaux et de manière générale, à tout « data subject » tel que défini par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La politique RGPD de Fédérale Assurance a pour objectif de présenter les mesures mises en place pour se conformer aux principes édictés par le règlement européen. Elle définit les notions de base du RGPD applicables à l'entreprise et précise les attitudes et normes que les collaborateurs de l'entreprise doivent respecter pour assurer la protection des données personnelles. La validation de cette politique est effectuée par le comité risques et audit, qui présente les résultats au conseil d'administration pour validation finale. Le niveau hiérarchique le

plus élevé dans l'entreprise qui est responsable de la mise en œuvre de cette politique est le Codir.

La protection des données personnelles nécessite une gestion adéquate des risques associés. En plus des activités annuelles habituelles visant à maintenir l'application des principes du RGPD, telles que des campagnes de sensibilisation, un « risk assessment » de la conformité au RGPD tant pour les stakeholders internes que externes a été réalisé en 2024 (collaborateurs et clients). Ce processus a permis de définir différentes initiatives qui s'étendront sur les deux années à venir, visant à améliorer la maturité des registres de traitements, à analyser les risques liés aux processus utilisant des données personnelles, à optimiser la gestion du consentement et à renforcer les pratiques de Fédérale Assurance concernant la rétention des données.

Par ailleurs, des métriques et cibles relatives aux éléments centraux de documentation de conformité au RGPD sont mis en place.

Dans le cadre de la confidentialité des données, Fédérale Assurance a recensé les éléments suivants pour l'année 2024 :

- Le nombre d'incidents au sens du RGPD (data breaches) : 3. Aucun n'avait un niveau d'impact assez élevé pour nécessiter une déclaration à l'Autorité de protection des données (APD).
- Le nombre de plaintes relatives au RGPD (qu'elles soient internes ou remontées à l'autorité de protection des données) : 0.
- Le nombre de demandes d'exercice de droits RGPD : 5.

En 2025, des métriques et cibles concernant la qualité et le suivi des registres de traitements ainsi que des analyses de risques des processus seront également établies.

4. Informations en matières de conduite des affaires

G1-1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

Chez Fédérale Assurance, la gouvernance est au cœur de la stratégie d'entreprise et constitue une pierre angulaire pour garantir la gestion responsable de ses activités, tout en maintenant la confiance de ses parties prenantes, notamment ses clients, ses collaborateurs, et le public. Le rôle des différents organes de gouvernance, qui ont la responsabilité de gérer la conduite des affaires de l'entreprise, est décrit dans la [section GOV-1] de ce rapport. Les organes de gouvernance ont été informés sur les questions de durabilité grâce aux discussions menées par le responsable ESG concernant l'évaluation de la double matérialité. Les éléments pertinents décrits dans les IROs de la [section SBM-3] ont été pris en compte par les organes de gouvernance lors du processus d'évaluation de la matérialité (DMA) pour identifier les impacts, risques et opportunités matériels liés à la conduite des affaires. Pour établir et promouvoir une culture d'entreprise solide, Fédérale Assurance s'engage à favoriser un environnement éthique et transparent. Cela inclut l'intégration de valeurs telles que l'intégrité et la responsabilité sociale.

Code de conduite des affaires

Le code de conduite des affaires de Fédérale Assurance définit les règles déontologiques et les lignes directrices applicables à toutes les parties prenantes internes et externes impliquées dans ses activités. Ces règles s'appliquent :

- aux administrateurs, membres de la direction de Fédérale Assurance et membres du conseil consultatif ;
- aux collaborateurs de Fédérale Assurance ;
- aux prestataires externes, personnes physiques ou morales, qui participent directement ou indirectement à la fourniture de produits et services pour le compte de Fédérale Assurance.

Le code de conduite couvre des thématiques variées, notamment :

- l'éthique et la conformité légale ;
- la responsabilité sociale et environnementale ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- les mécanismes de whistleblowing et la protection des lanceurs d'alerte ;
- la lutte contre la corruption, en ce compris une politique en matière de cadeaux et événements, le blanchiment des capitaux et le délit d'initié.

Le code de conduite de Fédérale Assurance, disponible sur l'intranet, est régulièrement mis à jour afin de correspondre aux attentes de ses collaborateurs ainsi que de la société en constante évolution. La responsabilité de la mise en œuvre du code de conduite des affaires de Fédérale Assurance incombe au compliance officer. À ce stade, Fédérale Assurance ne dispose pas d'une politique formelle de lutte contre le versement de pots-de-vin qui soit pleinement conforme à la convention des Nations Unies contre la corruption. Par ailleurs, il n'existe pas encore de liste des fonctions spécifiques identifiées comme les plus exposées aux risques de corruption.

Mécanismes de signalement et protection des lanceurs d’alerte

Fédérale Assurance dispose d’un système structuré de signalement pour identifier et gérer les comportements illicites ou contraires aux règles internes. Les collaborateurs peuvent signaler leurs préoccupations à leur supérieur hiérarchique ou, en cas d’impossibilité, utiliser le système de whistleblowing, qui permet de soumettre des signalements anonymes. Ces signalements sont examinés par les compliance officers, et en cas de sérieux indices d’actes illégaux, le dossier est transmis au comité d’éthique ou au comité de direction pour décision.

Une attention particulière est accordée à la protection des lanceurs d’alerte. Fédérale Assurance garantit l’anonymat complet des lanceurs d’alertes et l’absence de représailles. De plus, Fédérale Assurance garantit aux lanceurs d’alertes que l’enquête menée sera réalisée rapidement tout en assurant son indépendance et objectivité. Le code de conduite prévoit également des mesures pour gérer et prévenir les conflits d’intérêts à tous les niveaux.

Procédures d’enquête

Les signalements effectués via les canaux dédiés font l’objet d’une analyse approfondie. Les premières investigations des compliance officers sont menées rapidement. Si elles révèlent de sérieux indices d’actes illégaux ou irréguliers, les dossiers sont soumis directement au comité d’éthique ou au comité de direction pour prise de décision.

Formation et sensibilisation

Pour renforcer la compréhension et l’adhésion à ses valeurs, Fédérale Assurance organise annuellement des formations et des tests sur son code de conduite, accessibles via l’intranet. Par ailleurs, un service externe de prévention des risques psychosociaux et des personnes de confiance internes sont mis à disposition des collaborateurs pour assurer un environnement de travail sain et inclusif.

Structure de gouvernance durable

Fédérale Assurance a mis en place une structure de gouvernance intégrant des considérations durables adaptées à son secteur. Des groupes de travail spécialisés se concentrent sur des thématiques prioritaires telles que :

- le développement de produits et services d’assurance durables ;
- la gestion des risques climatiques ;
- la réduction de l’impact environnemental direct ;
- la diversité et l’inclusion au sein de l’organisation.

Ces groupes de travail collaborent sous la supervision de l’ESG manager, qui rapporte directement au comité exécutif, lui-même contrôlé par le conseil d’administration. Cette approche intégrée reflète l’engagement de Fédérale Assurance en faveur de la durabilité.

G1-2 Gestion des relations avec les fournisseurs

En 2024, Fédérale Assurance ne dispose pas de politique en matière de relation avec ses fournisseurs sur les questions de durabilité. Fédérale Assurance ne dispose également pas de politique visant à empêcher les retards de paiement à ses fournisseurs.

G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Fédérale Assurance a mis en place un comité d'éthique composé des membres du comité exécutif et du compliance officer pour traiter les signalements de corruption ou de pots-de-vin (acceptation de cadeaux ou d'évènements). Tous les employés, y compris les cadres et les administrateurs, ainsi que les prestataires de services, peuvent engager une procédure d'alerte en cas de comportements contraires à l'éthique, tels que la corruption ou le non-respect d'obligations légales.

Actuellement, Fédérale Assurance ne dispose pas de procédures formelles pour prévenir, détecter et traiter les allégations ou incidents de corruption et de pots-de-vin. L'entreprise prévoit de mettre en œuvre de telles procédures dans le futur.

Les employés doivent utiliser les actifs de l'entreprise de manière responsable et signaler tout comportement conduisant à un gaspillage de moyens. Ce faisant, les infractions pénales, telles que le vol, l'escroquerie, le détournement de fonds et la corruption, doivent être signalées.

Fédérale Assurance a également établi une politique sur les cadeaux et la participation à des événements pour éviter les conflits d'intérêts. Les employés ne peuvent accepter ou offrir des cadeaux d'une valeur supérieure à 150 € sans l'approbation de leur supérieur hiérarchique ou du compliance officer. De plus, la participation à des événements ne doit pas dépasser une valeur de 500 €, sauf accord d'un membre du Comité de Direction ou du compliance officer.

Cette politique est disponible sur le site intranet de Fédérale Assurance.

G1-4 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin

Des consultations informelles avec les départements compliance et facility management de Fédérale Assurance ont pu établir que durant l'année 2024 aucun cas de corruption ou de versements de pots-de-vin ne sont survenus.

Annexes

Annexe A

Tableau A : Investissements qui sont inclus dans la taxonomie et pour lesquels les entreprises dans lesquelles nous avons investi ont déclaré une éligibilité et un alignement à la taxonomie.

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP , avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:		Valeur moyenne pondérée de tous les investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:	
Sur la base du chiffre d'affaires: %	1,56%	Sur la base du chiffre d'affaires:	26.423.523,03
Sur la base des dépenses d'investissement: %	0,96 %	Sur la base des dépenses d'investissement:	16.260.629,55
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.		Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.	
Ratio de couverture:	57,23%	Couverture:	1.693.815.579
Autres informations complémentaires: ventilation du dénominateur de l'ICP			
Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.	0%	Valeur, en montants monétaires, des dérivés.	0
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières :	/	Pour les entreprises non financières :	/

Pour les entreprises financières :	/	Pour les entreprises financières :	/
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières:	/	Pour les entreprises non financières:	/
Pour les entreprises financières :	/	Pour les entreprises financières :	/
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières :	/	Pour les entreprises non financières :	/
Pour les entreprises financières:	/	Pour les entreprises financières:	/
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :	/	Valeur des expositions sur d'autres contreparties et actifs :	/
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur , qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie :	/	Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur , qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie :	/
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie - basée sur le chiffre d'affaires , par	7,66%	Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non	129.746.273

rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :		éligibles à la taxinomie - basée sur le chiffre d'affaires :	
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie - basée sur les dépenses d'investissement , par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :	6,26%	Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie - basée sur les dépenses d'investissement :	106.032.855
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie - basée sur le chiffre d'affaires , par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:	1,46%	Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie - basée sur le chiffre d'affaires :	24.729.707
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie - basée sur les dépenses d'investissement , par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :	3,44%	Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie - basée sur les dépenses d'investissement :	58.267.256
Autres informations complémentaires: ventilation du numérateur de l'ICP			
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières:		Pour les entreprises non financières:	
Sur la base du chiffre d'affaires:	/	Sur la base du chiffre d'affaires:	/

Sur la base des dépenses d'investissement:	/	Sur la base des dépenses d'investissement:	/
Pour les entreprises financières:		Pour les entreprises financières:	
Sur la base du chiffre d'affaires:	/	Sur la base du chiffre d'affaires:	/
Sur la base des dépenses d'investissement:	/	Sur la base des dépenses d'investissement:	/
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur , qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie :		Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur , qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie :	
Sur la base du chiffre d'affaires :	/	Sur la base du chiffre d'affaires :	/
Sur la base des dépenses d'investissement :	/	Sur la base du chiffre d'affaires :	/
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :	
Sur la base du chiffre d'affaires:	/	Sur la base du chiffre d'affaires:	/
Sur la base des dépenses d'investissement :	/	Sur la base des dépenses d'investissement :	/
Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental			
Activités alignées sur la taxinomie – sous réserve d'une évaluation positive de l'absence de préjudice important (DNSH) et du respect des garanties sociales :			
(1) Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires :	Activités transitoires:	Chiffre d'affaires : /
	1,38%		
	Capex :	Activités habilitantes:	CapEx /
	0.90%		

(2) Adaptation au changement climatique	Chiffre d'affaires: 0,20%	Activités habilitantes :	Chiffre d'affaires : /
	CapEx : 0,05%		CapEx /
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Chiffre d'affaires: %	Activités habilitantes :	Chiffre d'affaires: /
	CapEx /		CapEx /
(4) Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires: /	Activités habilitantes :	Chiffre d'affaires: /
	CapEx /		CapEx /
(5) Prévention et réduction de la pollution	Chiffre d'affaires: /	Activités habilitantes :	Chiffre d'affaires: /
	CapEx /		CapEx /
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Chiffre d'affaires: /	Activités habilitantes:	Chiffre d'affaires: /
	CapEx /		CapEx /

Tableau B :

	Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique			DNSH (Absence de préjudice important)					
	Montant absolu des primes, année t	Part des primes, année t	Part des primes, année t-1	Atténuation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales
	Devise (M eur)	%	%	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON
Activités économiques									
A.1. Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées sur la taxonomie (durables sur le plan environnemental)	0	0 %	-	N	N	N	N	N	N
A.1.1. dont réassurés	/	/	-	/	/	/	/	/	/
A.1.2. Dont provenant d'activités de réassurance	/	/	-	/	/	/	/	/	/
A.1.2.1. Dont réassurés (rétrocession)	/	/	-	/	/	/	/	/	/
A.2 Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan	30.25	8.7 %	0%						

environnemental (activités non alignées sur la taxinomie)									
B. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non- vie non éligibles de la taxinomie	316,00	91%	100 %						
Total (A.1 + A.2 +B)	346,25	100%	100 %						